





LE
MOT DU
DIRECTEUR



La Caf du Doubs a fêté en octobre 2021 ses dix années d'existence. Le personnel a pris le temps de mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à accomplir depuis la fusion des deux anciennes Caf.

L'année 2021 a encore été fortement marquée par la crise sanitaire et ses impacts, alternant des périodes de retour à une activité plus sereine et des moments de renforcement des mesures de sécurité sanitaire.

S'il est encore bien trop tôt pour affirmer que cette période inédite est totalement derrière nous, la Caf a progressivement pu reprendre le cours de ses missions dans un cadre plus habituel. Cela ne signifie en aucun cas un retour à ce que nous avons connu auparavant.

Bien au contraire, la période de crise a entraîné des modifications profondes dans différents domaines.

Sur le plan de la relation au travail, le mouvement de développement du télétravail en œuvre depuis une quinzaine d'année à la Caf du Doubs s'est très largement amplifié, questionnant nos organisations, malmenant la cohésion des équipes et revisitant les interactions entre nous.

Aujourd'hui, deux agents de la Caf du Doubs sur trois, effectuent une part oscillant de un à trois jours par semaine, de leur activité, en télé travail.

Les relations avec nos allocataires ont également été modifiées en profondeur avec une très forte montée en charge du rendez-vous téléphonique et une utilisation accrue des possibilités de notre site internet Caf.fr.

De même les relations avec nos partenaires ont évolué avec un recours plus important aux outils de relation à distance, visio conférence, applicatifs dédiés.

Le management interne a également été amené à s'adapter avec le déploiement de nouveaux outils et ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler le « management hybride ».

La Caf du Doubs a aussi démontré sa capacité à faire face à une crise de manière réactive et en s'adaptant. L'ensemble des dispositifs de crise et de continuité d'activité jusqu'ici très théoriques ont été éprouvés dans la réalité.

Ce ne sont là que quelques illustrations des réalités qui continueront à structurer la Caf dans les mois et les années à venir.

En plus de ce contexte lié à la pandémie, la Caf du Doubs a été soumise, à l'instar des autres Caf du réseau, à un défi majeur, avec la réforme des aides au logement.

Lancée en janvier 2021 à la demande des pouvoirs publics, la réforme qui vise à être au plus près des ressources des allocataires, pour le versement des différentes aides au logement, s'inscrit aussi dans

le nouveau système d'information de la branche Famille (NSI) et dans une approche inédite du traitement des prestations.

Le cumul de ces enjeux majeurs a été difficile à retranscrire dans notre système d'information.

Toute l'année 2021 a été minée par les dysfonctionnements informatiques liés à cette réforme.

Les charges de travail ont fortement augmenté, et les flux de contact à l'accueil, au téléphone, par courrier et sur internet, ont été démultipliés.

Au-delà de ces charges et des tensions qu'elles ont générées, c'est surtout le caractère durable de la crise de la réforme des aides au logement et la perte de confiance dans le système d'information de la branche Famille qui ont été préjudiciables à l'image de notre institution et qui ont lourdement pesé sur le moral de nos équipes.

Nos efforts et notre attention ont été concentrés tout au long de l'année pour faire face à cette situation, pour limiter la dégradation de notre qualité de service et pour répondre au mieux aux attentes légitimes de nos allocataires.

Malgré cette situation difficile, la Caf du Doubs a su maintenir l'ouverture de son réseau d'accueil et son accessibilité téléphonique et mobiliser ses partenaires des réseaux France Services et Points relais Caf.

L'implication forte et continue de l'ensemble des agents de la Caf du Doubs a permis de faire face à cette crise et d'en atténuer les effets négatifs, je tiens à les remercier très sincèrement pour leur engagement.

L'année 2021 a aussi vu la réactivation de l'ensemble de nos partenariats qui ont été mis à mal par la crise sanitaire.

Le retour du présentiel s'avère en effet indispensable à la construction de relations de confiance sincères et durables.

Nous avons tenu en 2021, la mobilisation « Tous Famille » autour de la petite enfance de l'enfance et de la parentalité, la réunion de l'ensemble des Relais Petite Enfance, la conférence annuelle de l'animation de la vie sociale, les réunions par bassin de vie, les jurys ID jeunes et ID habitants ainsi que le Comité annuel du Schéma Directeur de Services aux Familles.

La dynamique de déploiement des Conventions territoriales Globales (CTG) à l'échelle des Communautés de Communes s'est poursuivie et la préparation des CTG de Grand Besançon Métropole et du Pays de Montbéliard Agglomération est en cours.

Toute l'année 2021 aura ainsi été celle des importants travaux de réagencement des espaces d'accueil de la Caf et de la Cpm qui aboutiront à l'automne 2022. Ce projet initié il y a une dizaine d'années, se concrétisera enfin et permettra une amélioration substantielle de notre qualité de service.

En interne, différentes actions de cohésion ont été portées et la démarche de développement durable inter-organismes Caf, Cpm et Union Immobilière a été réactivée.

Au cours de cette année marquée par des incertitudes et des doutes, la Caf du Doubs a pu s'appuyer sur sa seule véritable richesse, l'ensemble de son personnel et compter sur le soutien sans faille de son Conseil d'Administration présidé par Madame Caroline DEBOUVRY, dont je tiens à saluer le plein investissement.

Bien sincèrement,

Lionel KOENIG

Directeur de la Caf du Doubs.



SOMMAIRE

AXE 1

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX ALLOCATAIRES

- 03 Le mot du directeur
- 08 Chiffres clés
- 14 Temps forts
- 80 Lexique

- 24 Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales en améliorant son efficience
- 29 Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans
- 30 Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie
- 32 Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec leurs enfants ou par leurs enfants

- 42 Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme
- 46 Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires

AXE 2

GARANTIR LA QUALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS EN MODERNISANT LE MODÈLE DE PRODUCTION DU SERVICE

- 54 Développer l'accès aux droits
- 56 Développer l'acquisition dématérialisée et sécurisée de l'information et automatiser les traitements
- 57 Renouveler la relation de service
- 59 Garantir le versement à bon droit des prestations en sécurisant leur calcul

AXE 3

- MOBILISER LES PERSONNELS ET LEURS COMPÉTENCES
 - MODERNISER LE SYSTÈME D'INFORMATION
 - OPTIMISER LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION
 - RENFORCER LES COOPÉRATIONS
- 64 Développer une politique des Ressources Humaines (RH) adaptée pour accompagner les évolutions
- 66 Moderniser le système d'information (SI) pour gagner en efficacité et en qualité
- 67 Renforcer le pilotage de la performance
- 79 Renforcer les coopérations entre les organismes et entre les branches



LES CHIFFRES CLÉS



104 143 allocataires

250 036 personnes couvertes

soit
46,2%
de la
population
du Doubs



dont **105 016** enfants

SITUATION FAMILIALE DES ALLOCATAIRES



47% de personnes isolées



35% de couples avec enfant(s)



13% de familles monoparentales



5% de couples sans enfant



596 437 295 €
versés en prestations légales

44 653 339 €
versés en action sociale

6 100 €
versés en moyenne
par foyer allocataire



265
salariés
au service des usagers de la Caf



LA PETITE ENFANCE



15 321

BÉNÉFICIAIRES

de la prestation d'accueil du
jeune enfant

85,9 MILLIONS
D'EUROS

de prestations légales

23,8 MILLIONS
D'EUROS

pour aider les familles
à concilier vie familiale, vie
professionnelle et vie sociale

24 relais petite enfance

119 enfants accueillis
dans les deux haltes-garderies
créées par la Caf

4 500 assistant(e)s maternel(le)s en activité

1 432 assistant(e)s maternel(le)s inscrit(e)s sur monenfant.fr
(site internet géré par la Caf)

3 092 places d'accueil du jeune enfant

174 nouvelles
places

créées en 2021

161 établissements
d'accueil du jeune enfant

dont

79

micro-crèches en mode de
gestion PSU ou Paje

4

crèches familiales

4

haltes-garderies

65

multi-accueils

9

crèches collectives

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE ET L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



39 437

BÉNÉFICIAIRES

144,9 MILLIONS
D'EUROS

de prestations légales

17,7 MILLIONS
D'EUROS

pour soutenir la parentalité

390 accueils de loisirs
sans hébergement

900 séjours de vacances
familiales financés
(AVF)

22

centres sociaux

17 espaces de
vie sociale

2

Foyers de jeunes
travailleurs

LE LOGEMENT



47 634

BÉNÉFICIAIRES

119,6 MILLIONS
D'EUROS

de prestations légales

1,4 MILLION
D'EUROS

pour accompagner les familles
dans leurs relations avec
l'environnement et le cadre
de vie

1 175

prêts d'équipements
ménagers et mobiliers
payés

LA SOLIDARITÉ ET L'INSERTION



50 921

BÉNÉFICIAIRES

31 652

BÉNÉFICIAIRES
de la prime d'activité

12 456

BÉNÉFICIAIRES
du Revenu de Solidarité Active

10 293

BÉNÉFICIAIRES
de l'Allocation aux Adultes Handicapés

245,2 MILLIONS
D'EUROS

de prestations légales

1,2 MILLION
D'EUROS

pour l'accompagnement
social des familles et de
leurs enfants

2 200

familles suivies par les
travailleurs sociaux de la
Caf du Doubs

LES ENGAGEMENTS DE SERVICE



courriers reçus



courriels reçus



pièces reçues
(courriers + courriels + télé-services internet)



292 000 appels reçus

231 000 appels traités

81,8%
des appels traités
par la plateforme de services Franche-Comté basée à Montbéliard



64 000 visites
dans l'espace libre service de nos accueils
(service avec accompagnement d'un agent d'orientation)



sont en moyenne nécessaires pour faire aboutir une démarche



pour les bénéficiaires d'un minimum social (RSA-AAH)



des dossiers contrôlés six mois après leur liquidation ont été corrigés

11 000
rendez-vous physiques



16 000
rendez-vous téléphoniques



TOTAL DES DÉPENSES EN MILLIONS D'EUROS

PRESTATIONS FAMILIALES LÉGALES

en millions d'euros

85,9

Aider

les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

144,9

Soutenir

la fonction parentale et faciliter les relations parents enfants.

119,6

Accompagner

les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.

245,2

Créer

les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion et au retour à l'emploi des personnes.

0,8

Mandataires judiciaires.

596,4

641
millions d'euros dépensés

ACTION SOCIALE

en millions d'euros

23,9

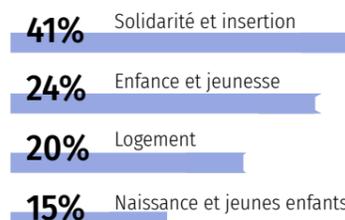
17,8

1,5

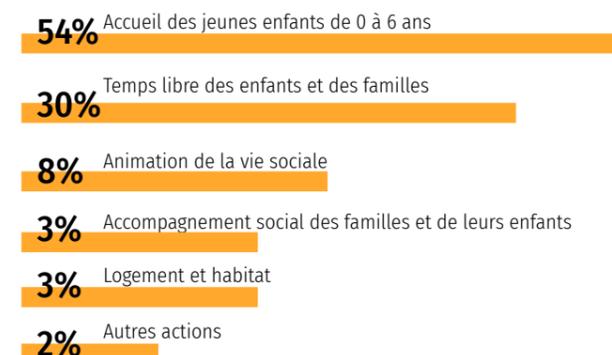
1,4

44,6

Ventilation des prestations familiales



Ventilation des dépenses d'Action Sociale



Faire face à la crise sanitaire

L'année 2021 reste fortement marquée par l'emprise de la crise sanitaire liée au Covid 19 et par la mise en oeuvre de notre Plan de Continuité d'Activité (PCA). Pour autant, l'ensemble des salariés de la Caf du Doubs font face avec courage et persévérance et restent mobilisés pour passer ce cap difficile, aux côtés des allocataires et des partenaires.

1 • Soutenir nos allocataires

Pour assurer sa mission de service public et garantir le traitement des droits de ses allocataires dans les meilleurs délais, la Caf du Doubs a mis en oeuvre des mesures spécifiques :

- Le recrutement et la formation de huit Conseillers de Services à l'Usager
- Le recrutement d'une équipe de six agents administratifs en renfort pour le traitement des dossiers
- La fermeture ponctuelle de la plate-forme de services par demi-journées pour pouvoir se consacrer au traitement des courriels de niveau 1
- La définition de consignes de traitement et de priorisation régulières, fines et réactives
- La poursuite du dispositif d'heures supplémentaires sur la base du volontariat.

L'ensemble de ces mesures a permis d'augmenter nos capacités de traitement des dossiers et de mieux prendre en charge les demandes de nos allocataires.

En chiffres...

- 59 secours covid-19 ont été accordés pour un montant de 43 900 euros.
- 66 accompagnements et 116 informations-conseil ont été réalisés.
- En complément, la prime gouvernementale de 200 € a été versée à 5 187 jeunes (non étudiants) du Doubs, âgés de moins de 25 ans et bénéficiaires des aides au logement.



LES **TEMPS**
FORTS



> GARANTIR LA RELATION DE SERVICE PAR DES MODALITÉS DE CONTACT ADAPTÉES :

Le développement des rendez-vous téléphoniques comme alternative aux rendez-vous physiques.

En 2021, l'accueil des allocataires a encore été impacté par la crise sanitaire et des adaptations ont été nécessaires. L'accueil de premier niveau a été maintenu dans les trois espaces libre service de la Caf et à Planoise. Les rendez-vous physiques en nombre moins importants sont assurés sur les trois sites avec un écart d'une demi-heure entre deux rendez-vous contre un quart d'heure en temps normal. Les rendez-vous téléphoniques sont généralisés et permettent aux allocataires d'obtenir des réponses à leurs questions, sans avoir à se déplacer et en toute sécurité.

4322

PERSONNES
REÇUES DANS NOS
POINTS D'ACCUEIL
EXTÉRIEURS

64 013

PERSONNES REÇUES
DANS LES ESPACES
LIBRE SERVICE

16 000

RENDEZ-VOUS
TÉLÉPHONIQUES

2 • Soutenir nos partenaires

> UNE INITIATIVE NATIONALE

Aide exceptionnelle COVID-19 à destination des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Micro-crèches et Maison d'Assistants Maternels afin de compenser les pertes de recettes.

Le Conseil d'Administration de la Cnaf a voté la prolongation de cette aide exceptionnelle Covid-19 octroyée à partir du premier confinement de mars 2020. Cette prorogation a porté sur toute l'année 2021 et a été repoussée jusqu'au 31 juillet 2022.

Pour l'année 2021, l'aide exceptionnelle accordée est de :

621 463 euros pour 85 EAJE PSU - **32 667** euros pour les micro-crèches en fonctionnement Paje Cmg - **3498** euros pour 12 Maisons d'Assistants Maternels.

> LE PLAN REBOND DE LA CAF DU DOUBS

Il a été décidé par le conseil d'administration, en date du 19 mars 2021, de soutenir les partenaires du territoire autour de quatre axes :

> AXE DE LA JEUNESSE - 156 690€

Abondement des financements pour les actions de proximité sur les territoires à destination des jeunes. L'objectif visé était d'accompagner la démarche dite « d'aller-vers » sous quelque forme que ce soit, pour faciliter le retour des familles et des habitants dans les structures, les projets et ainsi de recréer du lien social.



Abondement exceptionnel en matière de fonctionnement ou d'investissement pour les deux foyers de jeunes travailleurs du Doubs. Cette aide a pu permettre une prise en charge partielle et exceptionnelle des surcoûts en lien avec la crise sanitaire au niveau des services de restauration avec le manque à gagner relatif aux extérieurs et la mise en place des nouveaux protocoles sanitaires.

Abondement exceptionnel sur la thématique des vacances. Ce fonds a facilité l'organisation de séjours collectifs de courte durée à destination des familles pour permettre de retisser le lien social et d'accompagner la fonction parentale.

> AXE DE LA PARENTALITÉ ET DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - 557 614€

Ce fonds a permis aux structures Avs et Parentalité de renouveler des véhicules et ainsi favoriser la mobilité. Par ailleurs, il a également permis le renouvellement d'équipements informatiques.

Abondement exceptionnel aux trois acteurs de l'aide à domicile dans le Doubs conventionnés avec la Caf.

Compte tenu des conséquences de la crise sanitaire et des surcoûts engendrés par celle-ci, les subventions attribuées ont été majorées financièrement.

> AXE DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE - 95 000€

Une dotation spécifique a été allouée aux structures déjà labellisées crèches AVIP dans le Doubs, en vue de développer un partenariat au niveau de l'insertion sociale pour les familles les plus éloignées de l'emploi, cela d'autant plus dans le cadre de la crise sanitaire. En parallèle, une dotation spécifique a été votée pour toutes les structures d'accueil petite enfance qui sans satisfaire dans un premier temps aux critères nationaux du label AVIP, mettent en oeuvre une démarche de partenariat pour détecter les familles les plus éloignées de l'emploi.



> AXE HANDICAP, LE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE RESSOURCE HANDICAP (PRH) DU DOUBS - 50 000€

Un financement dédié a été octroyé pour favoriser l'ancrage territorial du PRH et lui permettre de conforter son installation.

3 • Activer notre Plan de Continuité d'Activité (PCA)

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire même si l'impact sur le fonctionnement des services a été bien moindre qu'en 2020. Un Plan de continuité d'activité a été mis en œuvre jusqu'en août 2021 prévoyant l'obligation de gestes barrières, tout particulièrement le port du masque, et permettant la mise en place de mesures de télétravail exceptionnelles jusqu'à quatre jours par semaine. Les réunions en distanciel ont été privilégiées en laissant toutefois la possibilité de réunions sur site quand les conditions s'y prêtaient. L'accueil physique a pu être maintenu au cours de cette période en gardant également l'alternative à l'allocataire de positionner plutôt un rendez-vous téléphonique s'il le souhaitait.

Les services ont été affectés par l'absentéisme d'agents contraints à l'isolement, car atteints du Covid ou cas contact, ou contraints à rester à domicile pour garder les enfants suite à des fermetures de classe. Néanmoins, les possibilités accrues de télétravail ont limité les impacts négatifs sur l'écoulement de la charge de travail.

Le Plan de continuité d'activité a pris fin formellement le 1^{er} septembre 2021. Cette date correspond à la mise en œuvre effective d'un nouveau protocole d'accord local étendant le télétravail habituel tant au niveau des nombre de jours possibles que pour les emplois concernés. Néanmoins, le port du masque en milieu collectif est resté obligatoire par précaution au-delà de cette date.

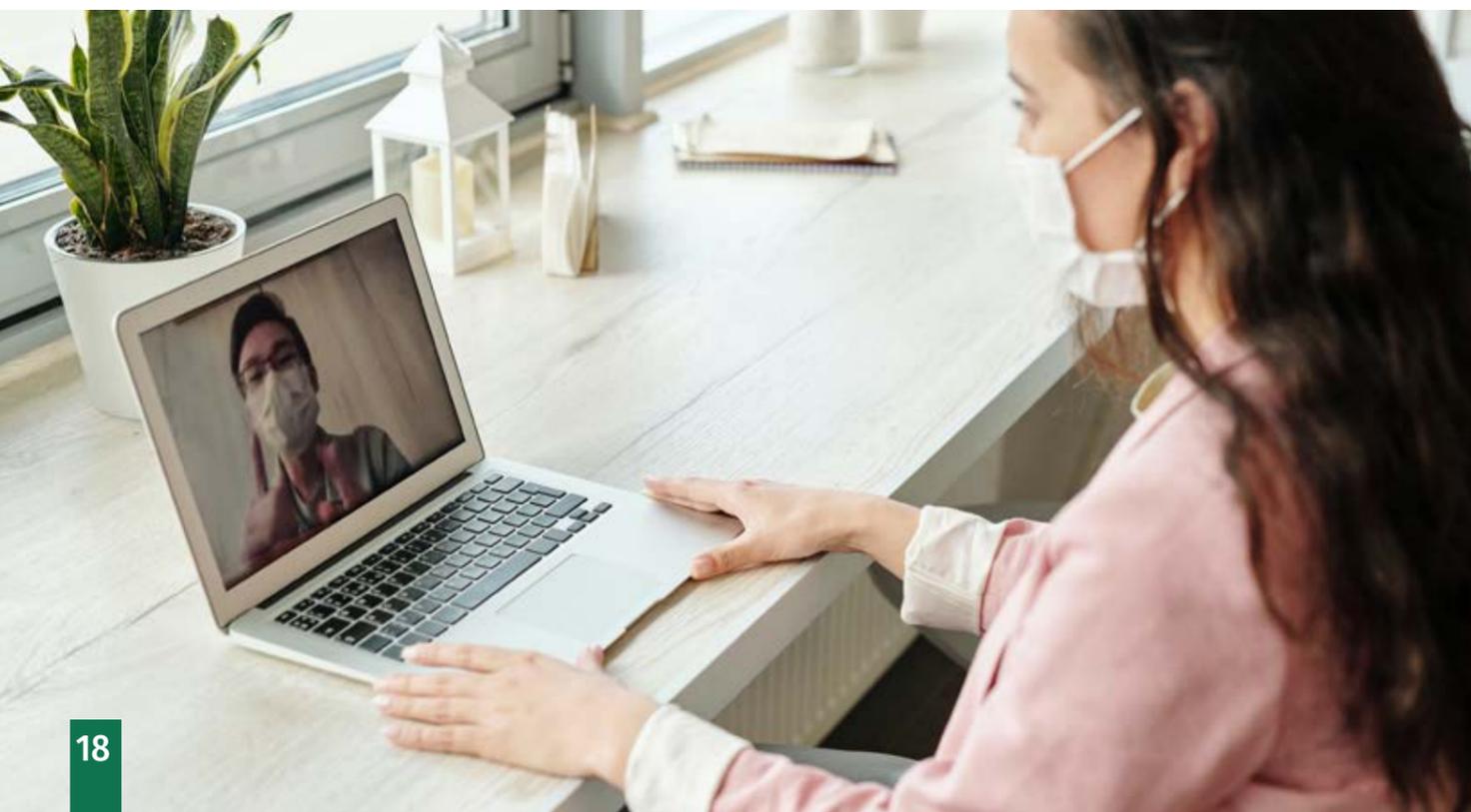
La fin de l'année a connu un nouveau retour de la pandémie nécessitant une mise en œuvre du plan de continuité d'activité à compter de début 2022.



SÉCURITÉ DES SALARIÉS DE LA CAF DU DOUBS

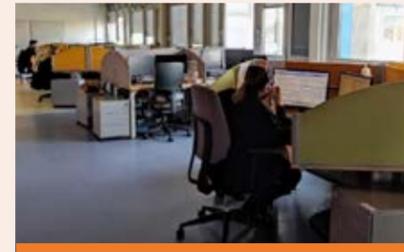
Pour assurer la sécurité de ses salariés, la Caf du Doubs a procédé à l'achat de masques, de désinfectant, de gel ainsi que de matériel informatique.

La Caf a versé 44 874 € au titre des indemnités de télétravail (ITT) de ses salariés dont 32 502,60 € générés par la crise sanitaire. Les indemnités de repas et les tickets restaurants versés aux salariés représentent à eux seuls respectivement 17 508 € et 30 820 €.



2021 c'est aussi...

Janvier



Réforme des aides au logement

Confère focus sur la réforme logement p.42

Au mois de janvier, la Caf du Doubs, comme l'ensemble des Caf du réseau, a mis en œuvre la réforme des aides au logement décidée par les pouvoirs publics afin de prendre en compte la situation la plus récente des allocataires (principe de contemporanéité des ressources). Ainsi, au mois d'avril, l'aide au logement a été recalculée pour tenir compte des ressources des 12 derniers mois (les montants des aides au logement, de la prime d'activité, RSA, AAH, restent donc les mêmes pendant trois mois). La réforme des aides au logement a engendré un très fort impact sur les canaux de la relation de service (accueils physiques, téléphone, courriels, réclamations) ainsi que sur le traitement des données.



Cérémonie des vœux de la Direction

Cette cérémonie organisée en Teams a fait la part belle aux vœux déposés par les salariés dans la boîte à vœux virtuelle ouverte en décembre 2020. Ces vœux ont été diffusés dans un diaporama sonore compilant les enregistrements des enfants des membres du groupe C'toutcom qui ont accepté de prêter leur voix pour en donner lecture. Santé, bonheur, sérénité, sagesse, raison, résilience, solidarité, partage, bienveillance, liberté sont autant de thèmes qui ont été évoqués dans ces vœux et lors de cette cérémonie empreinte d'espoir après une année difficile marquée par la crise sanitaire.

Février



Cession des locaux de Planoise : l'État nouveau propriétaire

Le 13 janvier, Lionel KOENIG a remis les clés des anciens locaux de la Caf à Planoise, 1 avenue Ile de France à Besançon, à Joël MATHURIN, Préfet du Doubs. Ils ont signé ensemble l'acte de cession de ces locaux pour l'euro symbolique. Non loin de 500m² destinés à l'accueil d'un centre de loisirs jeunes de la police nationale et aux acteurs de la cité éducative de Besançon.



27 projets ID Jeunes et ID Habitants présentés

En 2021, les jurys «ID Jeunes» et «ID Habitants» se sont réunis du 9 au 12 février. Les membres du jury, Caroline DEBOUVRY et Gilles ABRAM du côté des administrateurs, Cédric CNUUDE et Michel JANIN du côté du département Action Sociale avec l'animation de Pamela SIMOND, ont pu :

- Appréhender les conséquences du confinement en 2020 sur les interactions entre les jeunes et la nécessité d'accompagner ces dynamiques.
- Mesurer l'implication des jeunes dans leur projet et cela conformément à la réglementation Cnaf.
- Participer au développement des compétences des jeunes, notamment à l'oral.
- Valoriser et soutenir les jeunes dans leur démarche de projet collectif.

Mars



Démarrage des travaux de l'accueil du site de Besançon

Pour mieux recevoir nos usagers, d'importants travaux de réaménagement de l'espace d'accueil ont été engagés par la CAF et la CPAM, sur le site de Besançon, pilotés par l'Union Immobilière. Les travaux ont débuté le lundi 29 mars et s'articulent autour de quatre phases pour aboutir à l'automne 2022, à l'ouverture de notre accueil partagé CAF-CPAM. Tout a été mis en œuvre pour que ce chantier d'envergure n'impacte ni la qualité du service rendu à nos usagers, ni la qualité de vie au travail des agents en charge de l'accueil et plus globalement de tous les salariés de la Caf.

Avril



Challenge inter-organismes pour le Don du Sang

L'année 2021 fut une année record pour le challenge inter-organismes organisé par les maisons du don de l'Établissement Français du Sang. Ce sont près de 40 donneurs parmi notre équipe commune CAF/CPAM qui se sont mobilisés sur les maisons du don de Belfort et de Besançon, nous permettant de remporter la 5ème place de ce challenge.



Séance portrait

Du 18 au 28 mai, C'Toutcom a confié à deux stagiaires, le soin d'organiser un studio éphémère destiné à photographier les salariés volontaires. La finalité était de mettre à leur disposition, un portrait qu'ils pourraient insérer en photo de profil pour les outils de la suite Office 365 et d'enrichir le trombinoscope de la Caf du Doubs.

Mai

En Bourgogne Franche-Comté, Caf et Msa main dans la main pour leurs publics

Le 1^{er} mai, les huit Caf et les deux Msa de la région Bourgogne Franche-Comté ont mis en oeuvre une convention partenariale. Sa finalité : fluidifier les échanges inter-organismes et optimiser la qualité du service rendu aux adhérents et aux allocataires. Cette convention précise ou réaffirme des intérêts communs :

- Eviter les ruptures de droits
- Améliorer l'accès aux droits
- Sécuriser le paiement des prestations familiales et sociales
- Accompagner les allocataires et adhérents au quotidien.

En Bourgogne Franche-Comté, les Caf et Msa avancent ensemble pour améliorer le service aux usagers.



Bienvenue à Stéphanie SIMON, nouvelle sous-directrice de la Caf du Doubs

En mai 2021, la Caf du Doubs a eu le plaisir d'accueillir Stéphanie SIMON, sa nouvelle Sous-directrice. Elle vient de l'Urssaf de Franche-Comté où elle a été Sous-directrice pendant près de 8 ans. Elle a notamment contribué à la création d'une plateforme téléphonique et courriels mutualisée entre l'Urssaf d'Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine qu'elle a pilotée pendant 7 ans. À la Caf du Doubs Stéphanie SIMON est chargée du pilotage du département prestations légales et relation de service ainsi que de la fonction de médiation interne.

Juin



TOUS FAMILLE

TOUS FAMILLE est un événement dédié à la famille, pour vivre ensemble des temps forts, riches de rencontres et d'échanges. TOUS FAMILLE, c'est plus de 50 actions menées sur l'ensemble du département qui se sont déroulées de juin à octobre 2021. C'est un réseau de partenaires associatifs, collectivités territoriales, institutions, qui se sont mobilisés pour organiser des temps forts en famille.



Cérémonie de remise des diplômes et des médailles

La crise sanitaire et les contraintes inhérentes n'ont pas eu raison de la cérémonie de remise des diplômes et des médailles !

Le 8 juin, C'toutcom a organisé une cérémonie innovante et appréciée, bien que virtuelle pour l'ensemble des salariés. Seuls les récipiendaires, les agents de direction et les membres de C'toutcom ont pris place dans les salles équipées de visioconférence, sur les sites de Montbéliard et de Besançon et ont assuré le spectacle. Au programme, des médaillés à deviner par la diffusion de photos d'enfance, d'adolescence et de devinettes, des diplômés applaudis et au final, de la bonne humeur, des rires et des pop-corn mis à disposition de tous sur les trois sites et à tous les étages.

Juillet



De la comptabilité mais pas que...

Le 1^{er} juillet, les comptables de la Caf du Territoire de Belfort et de la Caf du Doubs se sont retrouvés, pour la première fois, lors d'une réunion organisée à Besançon. L'occasion pour tous de partager un moment de convivialité et d'échanger sur des travaux communs engagés, notamment autour de la gestion de la trésorerie et des paiements de prestation.

Septembre

Visite des auditeurs de la mission conjointe IGAS-IGF

(Inspection Générale des Affaires Sanitaires et Sociales et Inspection Générale des Finances)

Le mercredi 15 septembre à Belfort et le jeudi 16 septembre à Besançon, les directions des Caf et Cpm du Doubs et du Territoire de Belfort, de l'Urssaf de Franche-Comté et de la Carsat Bourgogne Franche-Comté ont reçu une mission de réflexion IGAS-IGF, composée de quatre auditeurs. Les enjeux d'intérêts communs aux branches du régime général ont constitué le thème majeur des échanges et cette mission s'est inscrite dans le cadre de la préparation des futures COG. À ce titre, l'ensemble des Caisses Nationales du régime Général et un échantillon de Caisses locales, dont les nôtres, ont été visités.

< 2021 >

| Mon | Tue | Wed | Thu | Fri | Sat | Sun |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 | | | |



Octobre



La connexion aux services de la Caf évolue avec CALP

Le 11 octobre, une nouvelle modalité de connexion a été instaurée. À partir de cette date, les allocataires ont utilisé leur numéro de sécurité sociale pour se connecter aux différents services de la Caf. L'objectif est d'aller vers plus de simplicité avec une référence unique pour toutes les démarches. Ce nouvel usage a généré beaucoup de flux dans les espaces d'accueil et a nécessité d'accompagner les allocataires dans cette évolution importante.



Forum autour du bébé

Le 13 octobre, la Caf du Doubs était présente au forum « autour du bébé » au Centre Social Maison de quartier de la Grette à Besançon. Les stands portaient sur l'accueil du nouveau né, le soutien à l'allaitement, l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, le développement psychomoteur ainsi que sur l'accompagnement du tout-petit.



Journée d'échanges du département Action Sociale

Le département Action Sociale s'est réuni le 12 octobre à l'occasion d'une journée d'échanges à Montbéliard afin de prendre connaissance de deux dispositifs soutenus financièrement et politiquement à travers le Schéma Départemental des Services aux Familles :

- Cédric CNUDE accompagné de Dorian DE LA TORRE, chargé de mission inclusion UFCV et FRANCAS, ont présenté le Pôle Ressource Handicap. Il s'agit d'une structure associative qui a pour vocation de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques au sein des établissements d'accueils du jeune enfant, des accueils de loisirs et séjours de vacances ordinaires.
- Michel JANIN et Isabelle MISERE, travailleur social à l'Éducation Nationale et Promeneur du Net, ont présenté ce dispositif. Il s'agit d'assurer une permanence éducative sur le net. Les Promeneurs du Net sont avant tout des écoutants à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse et de la parentalité. Ce dispositif favorise l'émergence de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes en phase avec leurs besoins et leurs préoccupations. La matinée s'est poursuivie par un échange avec l'équipe de Direction et s'est conclue par un moment convivial.

Novembre



Crèches à vocation d'insertion professionnelle et sociale

Lors du comité de pilotage du SDSF le 17 Novembre 2021, 26 nouvelles structures viennent rejoindre les 6 EAJE labellisés en 2018.

Au total, 32 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant dans le Département du Doubs sont labellisés fin 2021, représentant 203 places de crèches AVIP et Sociale.

L'animation de la Vie Sociale (AVS)

La cinquième conférence annuelle de l'animation de la vie sociale s'est déroulée en présentiel le jeudi 18 novembre 2021 au FJT les Oiseaux à Besançon de 9h30 à 16h. L'ensemble des structures agréées du Département étaient représentés ainsi que les partenaires institutionnels. Le matin les nouveaux EVS de Planoise « Miroir de femmes », de Métabief et de Rochejean ont été présentés, ainsi que la nouvelle plaquette SENACS. Ensuite M. Marwan MOHAMMED, sociologue est intervenu pour une conférence sur le thème « comprendre et faire face aux rivalités entre bandes de jeunes ». Le débat s'est prolongé l'après-midi avec une table ronde sur « Que fait-on ensemble concrètement pour répondre aux attentes des jeunes ? » avec les témoignages de Marwan MOHAMMED, de Jean Louis SCHNEIDER, principal du collège de Seloncourt, d'Asmaa HARBECH, animatrice jeunes et promeneuse du net, de Tiphaine ROLLIN de la Ligue de l'Enseignement, d'Etienne CHAVAROT, coordinateur des promeneurs du net du Doubs, de Ndao FODÉ, animateur PS jeunes et d'Elise FOLLET LOCATELLI de la Mission Locale.



Montre-moi ton bureau !

Le 17 novembre, dans le cadre du programme Tous Famille et sous l'impulsion de C'toutcom, les organismes de Sécurité Sociale du Doubs organisent ensemble l'événement « Montre-moi ton bureau ».

Au total, 450 salariés, enfants et famille de salariés de la CPAM, de la Caf et de l'Urssaf se sont retrouvés sur les sites de Besançon, Montbéliard et Pontarlier, pour visiter les bureaux et partager un heureux moment de convivialité et de gourmandise, animé de magie et de ballons sculptés.



Séminaire de l'encadrement du Département Prestations

A l'occasion d'un séminaire résidentiel organisé les 25 et 26 novembre, l'équipe d'encadrement du département prestations, sous la conduite de Stéphanie SIMON, a travaillé autour du thème de la cohésion managériale.

Trois enjeux ont émergé de ces échanges :

- L'optimisation des modalités de travail entre les sites de Montbéliard, de Besançon et de Pontarlier ;
- Le passage d'une gestion des stocks à une gestion des flux ;
- L'amélioration de la relation usagers.

Ces enjeux constituent la feuille de route des trois « cercles de travail », animés par les managers volontaires et qui ont été constitués le 14 décembre 2021.

Ces « cercles » ont pour objectif, chacun sur leur thème et en interaction, de réviser les pratiques et ont donné lieu à des actions concrètes d'amélioration à mettre en œuvre à partir de 2022.

Décembre



Joyeux anniversaire la Caf du Doubs !

Le 27 octobre 2011, les Caf de Besançon et de Montbéliard fusionnaient pour ne faire qu'une : la Caf du Doubs. Pour souffler ses 10 bougies dans le contexte sanitaire encore exigeant de fin d'année, tous les salariés ont assisté à une réunion Teams retraçant les faits marquants de l'organisme.



Signature de Conventions Territoriales Globales

Cette fin d'année a été marquée par la signature officielle de trois CTG, en présence de Madame la Présidente et de Monsieur le Directeur ou de son adjoint et du conseiller territorial en charge du territoire concerné :

- La CTG de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe, le 13 décembre
- La CTG de la Communauté de communes du Val Marnaysien, le 17 décembre, en partenariat avec la Caf de Haute-Saône
- La CTG de la Communauté de Communes du Val de Morteau, le 20 décembre.

Merci au pôle développement du département d'Action Sociale pour sa forte mobilisation qui a permis d'aboutir à ces signatures.

AXE 1

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX ALLOCATAIRES





1. DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES EN AMÉLIORANT SON EFFICACITÉ

Événement familial heureux avant tout, l'arrivée d'un enfant est aussi un événement qui modifie sensiblement les repères et les équilibres d'une famille.

Outre les dépenses supplémentaires liées à son épanouissement, à son éducation ou à ses loisirs, la naissance d'un enfant suppose aussi des choix pour concilier les exigences de la vie professionnelle et celles de la vie familiale.

La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et ses compléments, prestation familiale versée par la Caf aux familles qui ont la charge de jeunes enfants, a pour objectif de les aider à faire face à ces dépenses.

Complémentaire aux prestations légales versées dans ce domaine, la politique d'action sociale de la Caf vise à développer une offre d'équipements et de services d'accueil garantissant un accès à toutes les familles, avec une tarification adaptée à leurs ressources.

LES PRESTATIONS NAISSANCE ET JEUNE ENFANT

| | MONTANT 2021 EN € | NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES | ÉVOLUTION 2020/2021 DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES |
|--|----------------------|----------------------------|---|
| PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE) | 85 910 618 | 15 321 | -2,3% |
| DONT | | | |
| > PRIME NAISSANCE/ADOPTION | 5 191 141 | 289 | -8,5% |
| > ALLOCATION DE BASE | 20 570 661 | 10 463 | -4,7% |
| > PRESTATION PARTAGÉE DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT (PREPARE) | 6 628 089 | 2 024 | -6,4% |
| > COMPLÉMENT MODE DE GARDE (CMG) | 53 520 727 | 7 789 | +1,9% |

15 300
FAMILLES
PERÇOIVENT LA PAJE
SOIT **15%**
DES ALLOCATAIRES



10 500
FAMILLES
PERÇOIVENT
L'ALLOCATION DE BASE

2 000 FAMILLES
PERÇOIVENT LA PREPARE



7 800
FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DU
COMPLÉMENT
MODE DE GARDE



PRESTATIONS ET BÉNÉFICIAIRES tendance 2021

En 2021, le nombre de bénéficiaires de la Paje est en baisse de 2%, soit 370 foyers en moins en un an. Cette baisse est équivalente au niveau national. Depuis plus de dix ans, le nombre de bénéficiaires de la PAJE est en baisse. Au niveau national, la baisse apparaît en 2011 et s'intensifie en 2015.

Sept foyers sur dix bénéficiaires de la Paje perçoivent l'allocation de base (Ab) contre huit sur dix au niveau national. Le nombre de foyers bénéficiaires de l'Ab est en baisse de 5% (comme au niveau national). Ce recul s'explique à la fois par la baisse de la natalité et par l'abaissement des plafonds de l'Ab pour les enfants nés à compter du 1^{er} avril 2018.

La prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PréParE) a été attribuée à 2 000 bénéficiaires en juin 2021. Une baisse de 6% de ses effectifs en un an est observée.

Le complément de mode de garde est la seule composante dont le nombre augmente en 2021 (+2% ; +4% au niveau national). Selon le mode d'accueil choisi, les évolutions sont différentes :

- Après plusieurs années de hausse, puis une stabilisation en 2020, le nombre de familles recourant par un prestataire ou une entreprise pour bénéficier du CMG « structure » repart à la hausse (+26%) ;
- En revanche, le nombre de familles bénéficiaires d'un CMG en emploi direct « assistant maternel », qui représentent 85% des familles bénéficiant d'un CMG, continue de diminuer (-1,4%) ;
- Le nombre de familles bénéficiaires d'un CMG en emploi direct « garde à domicile » est en hausse (+15%).

> L'accueil des jeunes enfants dans le Doubs

L'année 2021 se termine avec un total de 161 structures, dont 79 micro-crèches, offrant 3092 places d'accueil.

2021, c'est aussi la création et l'ouverture de 10 nouvelles structures et 174 nouvelles places d'accueil financées par la Caf du Doubs.

À noter la poursuite du développement des créations de micro-crèches en milieu péri-urbain et rural.

13 millions d'euros, c'est le montant versé par la Caf au titre de la prestation de service unique, auxquels s'ajoutent 5,5 millions versés aux collectivités locales, au titre des contrats enfance et des bonus Convention Territoriale Globale (Ctg).

Crèches à vocation d'insertion professionnelle et sociale

La branche Famille s'est engagée à réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et à renforcer l'accès des familles les plus modestes aux différents modes d'accueil.

Dans cette perspective, la Cnaf a signé une charte avec l'Etat et Pôle emploi afin de soutenir le développement de « crèches à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP).

Le déploiement des « crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle » participe aux objectifs stratégiques définis dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles.

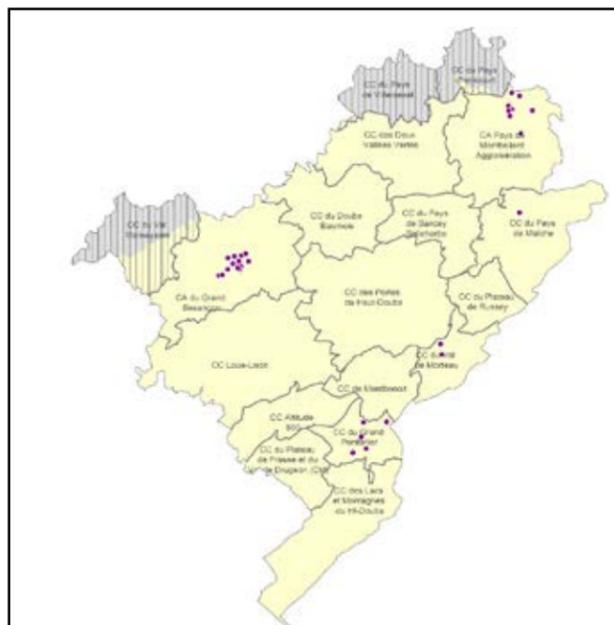
Le dispositif crèches AVIP évolue en crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle et Sociale (AVIPS), en élargissant le dispositif au champ de l'insertion sociale.

Pour répondre aux besoins des familles, le dispositif est élargi au champ de l'insertion plutôt que de se limiter à l'accompagnement global Pôle emploi. L'objectif est d'accueillir dans les EAJE labellisés, les enfants dont les parents sont dans une démarche d'insertion ou dans une démarche de recherche active d'emploi. Les partenaires comme pôle emploi, la mission locale, le Conseil Départemental, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les structures d'insertion par l'activité économique peuvent être prescripteurs.

32 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

sont labellisés fin 2021
dans le Doubs

représentant 203 crèches AVIP et Sociale.



Secteur de Pontarlier :

- ▶ **La crèche collective** Les petits Loups de Pontarlier, CCAS Pontarlier
- ▶ **La crèche familiale** Capucine de Pontarlier, CCAS Pontarlier
- ▶ **La micro-crèche** Arc en ciel de Granges Narboz, CCAS Pontarlier
- ▶ **La micro-crèche** Au clair de la lune de Doubs, CCAS Pontarlier
- ▶ **Le multi-accueil** Pirouette de Pontarlier, CCAS Pontarlier

Secteur de Besançon :

- ▶ **Le service d'accueil familial**, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-accueil** Saint-Ferjeux, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-accueil** Palente, Ville de Besançon
- ▶ **La crèche collective** Orchamps, Ville de Besançon
- ▶ **La crèche collective** Chaprais, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-accueil** Montrapon, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-accueil** Saint-Claude, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-Accueil** Clairs Soleils, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-accueil** Vieille Monnaie, Ville de Besançon
- ▶ **La crèche collective** Battant, Ville de Besançon
- ▶ **La crèche collective** Bersot, Ville de Besançon
- ▶ **La halte-garderie** Megevand, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-accueil** Artois, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-accueil** Les Tilleuls, Ville de Besançon
- ▶ **Le multi-accueil** Epoisses, Ville de Besançon

Secteur de Maîche et Morteau :

- ▶ **Le multi-accueil** de Saint-Hippolyte, Les Francas
- ▶ **Le multi-accueil** Le chat perché de Morteau, Adaej25
- ▶ **La micro-crèche** Le petit chat perché de Morteau, Adaej25

Secteur de Montbéliard :

- ▶ **Le multi-accueil** Les Virelitous de Montbéliard, CCAS
- ▶ **Le multi-accueil** Saint Georges de Montbéliard, CCAS
- ▶ **Le multi-accueil** Les Pioulis de Montbéliard, CCAS
- ▶ **La halte-garderie** Les Petits Mousseux de Montbéliard, CCAS
- ▶ **Le multi-accueil** La pomme verte de Montbéliard, CCAS
- ▶ **Le multi-accueil** Melrose à Etupes, La maison Bleue
- ▶ **La halte-garderie** La souris verte à Grand-Charmont, Caf du Doubs
- ▶ **La halte-garderie** Les ptits Loups à Béthoncourt, Caf du Doubs
- ▶ **Le multi-accueil** Lou Botté de Valentigney, Ville de Valentigney

> L'information des familles en matière de petite enfance et de jeunesse

Le site monenfant.fr

Le site www.monenfant.fr est le portail public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles. À destination des parents et des professionnels de la petite enfance, la refonte du site en lien avec la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) oblige les assistants maternels et les EAJE à déclarer leurs disponibilités d'accueils.

Fin 2021, environ **4 500 assistants maternels sont en activité** dans le Doubs. Un nouveau parcours d'inscription sur ce site doit leur permettre une meilleure communication. 1 432 sont présents sur le site.



Y figurent également :

- 125 établissements d'accueil du jeune enfant
- 24 Relais Petite Enfance et lieux d'informations
- 11 lieux d'accueil enfants-parents
- 4 Maisons d'Assistants Maternels
- 241 Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- 5 Services de Médiation Familiale
- 2 Espaces Rencontres

Tous Famille



Tous famille 2021 a eu lieu à partir du mardi 1^{er} Juin 2021, avec une semaine dédiée à la famille et aux acteurs de la petite enfance. Tous famille a débuté avec la journée de formation en collectif des Relais Petite Enfance (RPE) du Doubs à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Besançon, où plus de 40 personnes étaient présentes. Des actions collectives ont été menées par les collectifs petite enfance du Doubs, à Audincourt début juillet et dans le Haut-Doubs en Septembre. Au total, plus de 700 personnes y ont participé.

D'autres actions ont été menées par les structures, avec des journées à destination des familles (Valdahon, Ornans, Baume les Dames...), des conférences sur tout le département avec notamment, les Francas, les collectivités locales et autres partenaires associatifs.

Au total, ce sont plus de 80 actions différentes qui ont été menées sur tout le département du Doubs.



Une formation action de cinq jours a été organisée par la Caf du Doubs en partenariat avec l'organisme de Formation Accolades à l'attention des animatrices des 24 relais petite enfance (RPE) du Doubs.

Les objectifs de cette formation :

- positionner le RPE comme acteur ressource contributeur au projet de territoire
- s'approprier le projet de fonctionnement et les outils d'évaluation mis à disposition des RPE par la Cnaf
- appréhender l'évaluation du projet de fonctionnement RPE comme une démarche d'amélioration de la qualité de service
- penser et organiser la mise en oeuvre du diagnostic, de l'évaluation et de l'écriture du projet de fonctionnement
- disposer de techniques d'animation participative pour faire vivre le projet RPE et le partenariat.

Les deux premières journées de formation se sont déroulées à Montbéliard et à Besançon en fonction de la localisation du relais. La troisième journée qui s'est tenue le même jour que le lancement de Tous Famille a eu lieu à Besançon le 1^{er} juin 2021 en compagnie des 24 relais et des partenaires de la petite enfance. Des groupes de travail ont eu lieu et ont permis de nombreux échanges avec les personnes présentes. A noter la présence de Monsieur Guillaume ROUSSIER, responsable Pôle enfance du département enfance, jeunesse et parentalité de la Cnaf.

> Les aides financières individuelles dans le domaine de la jeunesse

Les haltes-garderies

Les deux haltes-garderies en gestion directe, « Les P'tits Loups » et « La Souris verte » ont accueilli les enfants à Bethoncourt et à Grand-Charmont. Malgré leurs spécificités liées aux territoires, les deux haltes-garderies fonctionnent autour d'un socle de base commun visant à l'éveil des enfants. Les thèmes abordés dans les projets pédagogiques portent sur les animaux, leurs environnements, les petites bêtes, les saisons et s'appuient sur des animations assurées par des intervenants au rang des incontournables, l'éveil musical et la lecture à voix haute.

Le planning des animations a été respecté et le lien avec les partenaires maintenu malgré les conditions particulières dues à la crise sanitaire.

Le yoga est une nouvelle expérience pour petits et grands. L'équipe souhaite être formée afin de mettre en place au quotidien des temps calmes au sein du groupe.



Pour assurer la continuité du service pendant les vacances scolaires, les haltes garderies ferment en alternance durant une semaine et les parents des enfants accueillis sont encouragés à découvrir les deux structures.

Les membres de l'équipe sont soit référentes, soit remplaçantes selon les cas, ce qui permet de maintenir un accueil de qualité et sécurisant pour petits et grands. Elles adaptent leurs pratiques pour être le plus à même de répondre aux besoins des parents et des enfants. Ainsi, la période d'adaptation de l'enfant est plus courte qu'auparavant et la fréquence de l'accueil est modulable selon les besoins des parents (rêpit) ou de l'enfant (socialisation). La mise en place du mode de paiement par Carte Bleue a beaucoup simplifié les pratiques.

FOCUS

Une année effectuée avec les changements d'horaires appliqués dès le 1^{er} septembre 2020 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30-12h15 / 13h15-17h00.
Le mercredi
9h00-12h15 / 13h15-17h00.

Le taux d'occupation le plus important est constaté sur les plages 9h00-11h30 et 14h00-16h30.

2. ACCOMPAGNER LE PARCOURS ÉDUCATIF DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS



> Mise en œuvre du plan mercredi

36 communes se sont engagées et ont signé avec l'État, l'Éducation Nationale et la Caf du Doubs, une convention Projet Éducatif De Territoire et une convention « plan mercredi ».

Mis en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2018, ce dispositif est accompagné par la Caf avec un cofinancement aux gestionnaires représentant un montant total de 87 648 € pour l'année 2021.

> Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

210
ÉQUIPEMENTS FINANCÉS

dans le cadre de la Prestation de service ALSH Périscolaire, parmi lesquels six ont maintenu les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) liés à la réforme des rythmes éducatifs. Le montant financé par la Caf est de 3,35 M€.

164
ÉQUIPEMENTS FINANCÉS

dans le cadre de la Prestation de service ALSH Extrascolaire plus 22 accueils adolescents en 2021, soit un montant à verser de 1,1 M€.

Pour les fonds publics et territoires, volet jeunesse : **107** actions ont été soutenues par la Caf à hauteur de 557 565€. Ces actions portent sur les thématiques des adolescents, des problématiques territoriales ou encore de l'innovation. Huit projets ont été soutenus au niveau de l'investissement pour 46 400 €.

> Aide aux temps libres (ATL)

Ce sont aussi :

766 120 €

de fonds propres de la Caf versés au titre des aides aux temps libres Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Alsh).

ATL colonies camps :

3 905

JOURNÉES FINANCÉES

pour 417 enfants et pour un montant de 46 860 €.

Vacaf AVF :

892

SÉJOURS FINANCÉS

pour un montant d'aide Caf de 328 700 €, soit une prise en charge moyenne de 41 %, ce qui représente une aide de 358 € pour un coût moyen de 874 € et un reste à charge de 516 €.

La durée moyenne des séjours est de 7,9 jours.

60 % des familles bénéficiaires sont mono-parentales.

Vacaf AVS :

59

SÉJOURS DE SEPT JOURS

pour 24 familles, financés pour un montant d'aide Caf de 82 700 € pour un total facturé de 103 000 €, soit une prise en charge moyenne de 80 %, pour une aide de 1 400 € et pour un coût moyen de 1 745 €, avec un reste à charge de 291 €.

51 % des familles bénéficiaires sont mono-parentales.



3. SOUTENIR LES JEUNES ÂGÉS DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

> Promeneurs du net



Le réseau continue de s'étoffer, il est constitué de 15 promeneurs du net. Il reste très mouvant avec régulièrement des entrées et des sorties, notamment suite à des mutations. Des contacts sont en cours avec la Maison de l'ado et la ligue de l'enseignement.

Une première réunion en présentielle a eu lieu le 04 octobre 2021, associant les réseaux des promeneurs du net avec celui des animateurs jeunes.

Lors du dernier comité stratégique, l'Education Nationale a présenté un premier bilan de l'implication de cinq travailleurs sociaux dans le dispositif. Il en ressort un souhait unanime de rester dans ce dispositif qui favorise d'autres formes de contacts avec des partenaires et les parents. Il a permis également de maintenir le contact avec un élève décrocheur. Les structures telles que Canopé et l'association Pixel (jeu vidéo) souhaitent se positionner comme acteur ressource du réseau.

> Jury initiatives jeunes



En 2021, le jury « Initiatives Jeunes » s'est réuni les 9, 10, 11 et 12 février à Besançon, Montbéliard et Pontarlier, composé de la Présidente et du Vice-président en charge de la Jeunesse du Conseil d'Administration de la Caf ainsi que de deux conseillers territoriaux et de la responsable du département action sociale. Une dynamique qui se confirme, une autre qui se crée. La dynamique des Jurys ID jeunes est maintenant bien installée. Malgré les freins du confinement sur la prise d'initiative, ce sont près de 120 jeunes qui se sont présentés.

39 PROJETS
ont été examinés
autour d'ateliers



Des projets ambitieux de voyage ont également été soutenus.

Une enveloppe financière de



105 700 €

a été votée pour soutenir ces projets.

> Jury initiatives habitants



Le jury ID habitants a rencontré sept groupes d'habitants en février 2021.

Le montant total accordé est de **15 260 €**, à destination de :

- Centre social des Capucins (un projet)
- Club photos planoise (un projet)
- Centre social Sochaux (2 projets)
- Centre social Bavans (3 projets)

Les projets des habitants ont porté sur l'organisation de sorties et voyages familiaux ou animations de quartier (six projets), la création d'outils au service des habitants comme un travail autour de la photo.



> Foyer de Jeunes Travailleurs

Le Département du Doubs compte deux foyers de Jeunes Travailleurs. Situés à Besançon, les FJT « La Cassotte » et l'Habitat Jeunes « Les Oiseaux » accueillent prioritairement des jeunes âgés de 16 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion sociale.

Les jeunes peuvent être :

- actifs occupés (en situation de précarité ou non), demandeurs d'emploi ou en formation sous divers statuts (étudiants, apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel, etc) ;
- en situation de rupture sociale et familiale, de décohabitation ou de mobilité ;
- en couple avec ou sans enfant ou des familles monoparentales.

> Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) > Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)

La Caf soutient également la qualification des animateurs encadrants : 361 bourses BAFA/BAFD ont été accordées pour un montant de 63 771 €.

L'action menée par les FJT est structurée par un projet socio-éducatif dont la finalité est l'accès à l'autonomie et au logement indépendant des jeunes accueillis.

La Caf soutient la fonction socio-éducatif avec une Prestation de service en complément des aides à l'hébergement versées aux jeunes sous la forme d'une aide au logement.

En 2021, la Prestation de Service FJT représente **185 500 €**.



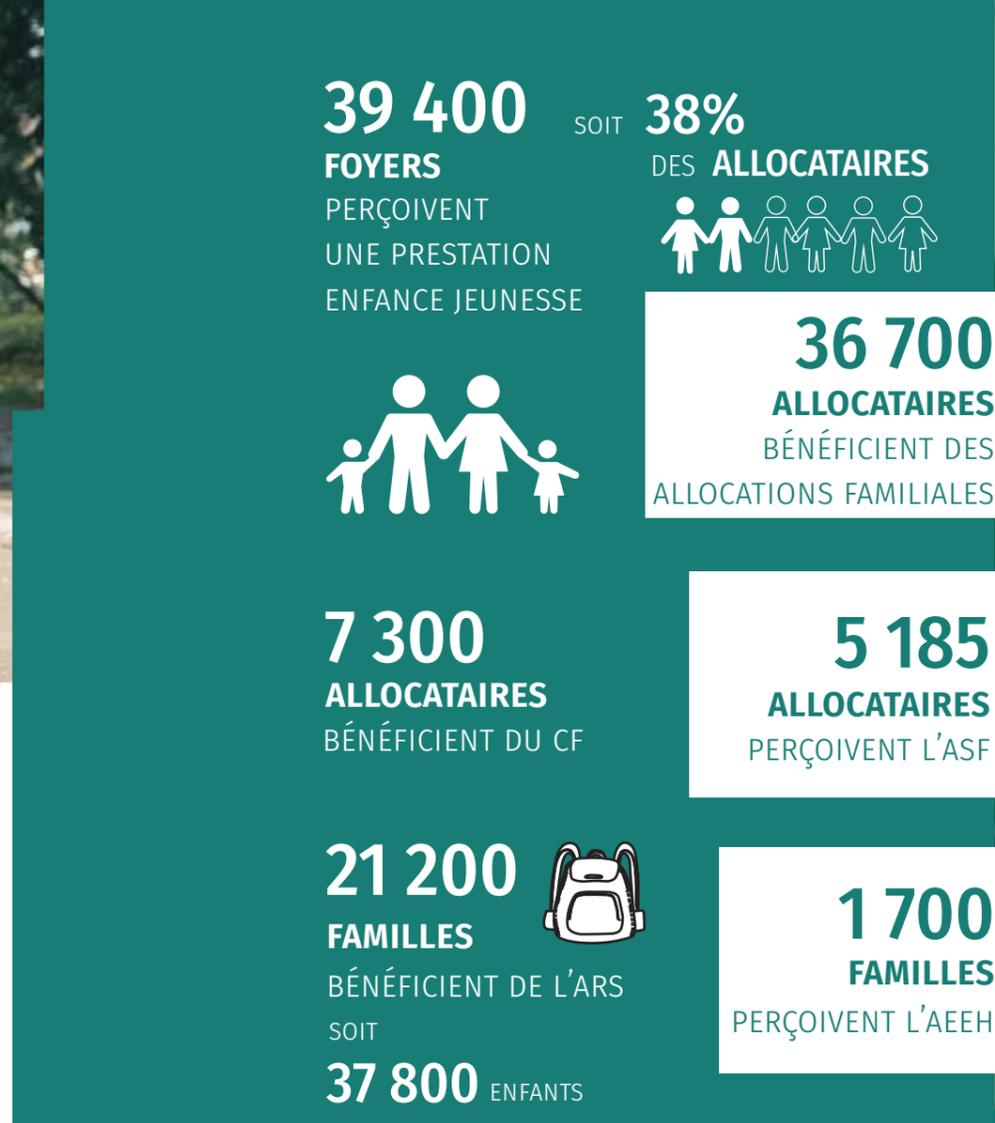
4. Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec leurs enfants ou par leurs enfants

Avec les prestations familiales dites « d'entretien » (AF, CF, ARS...), la Caf contribue aux dépenses importantes auxquelles la famille doit faire face lorsque les enfants grandissent : alimentation, habillement, scolarité...

Une intervention qui concerne le domaine des loisirs et des vacances, moments précieux pour une vie familiale épanouie.

Mais la mission de la Caf, c'est aussi d'accompagner les familles dans les moments importants de leur vie quotidienne.

Être parent, c'est également un parcours semé d'embûches avec les changements liés à l'adolescence ou parfois à la séparation du couple. La Caf est présente dans ces moments déterminants de la vie familiale avec les différentes actions de soutien à la fonction parentale conduites par son service « accompagnement des familles ».



PRESTATIONS ET BÉNÉFICIAIRES tendance 2021

39 400 foyers allocataires perçoivent une prestation enfance jeunesse (-1% ; -0,4% au niveau national).

Au niveau départemental, le nombre de bénéficiaires des Allocations Familiales est en baisse (-1,3% ; évolution nationale moindre : -0,6%).

Au niveau départemental, le nombre de bénéficiaires du Complément Familial a baissé de 0,3%, une baisse légèrement plus forte qu'au niveau national (-0,1%).

Les allocataires percevant l'Allocation de Soutien Familial sont 0,9% de plus qu'un an auparavant (+0,7% au niveau national).

Les familles bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire sont en baisse de 1,1%.

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) est perçue par 1.700 familles. Le nombre de bénéficiaires de cette prestation poursuit sa forte hausse (+12% en 2021). Au niveau national, la hausse est un peu moins forte (+10%). [Cette croissance continue des effectifs résulte de différents facteurs. En premier lieu, le nombre d'enfants de moins de 20 ans – la tranche d'âge éligible à la prestation tend à progresser à long terme. En parallèle, la prévalence de certains handicaps augmente et le handicap est potentiellement mieux détecté et socialement mieux accepté, amenant davantage de parents à recourir à la prestation. Enfin, l'AEEH n'étant versée que si l'enfant n'est pas en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjour, cette augmentation du nombre de bénéficiaires pourrait également traduire un changement dans le type d'accueil et d'accompagnement de l'enfant, allant dans le sens d'une scolarisation plus systématique des enfants handicapés en milieu ordinaire. Parmi les 316 200 foyers bénéficiaires de la prestation, 64 % ne perçoivent que l'allocation de base sans complément (132,21 euros).] *Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en décembre 2019 (données définitives) - 2020-91/BIGSTAT – septembre 2020.*

540 allocataires perçoivent l'Allocation Différentielle Internationale (ADI). Le nombre de bénéficiaires de cette prestation est en baisse de 7% (baisse nationale de -10%).

LES PRESTATIONS ENFANCE ET JEUNESSE

| | MONTANT 2021 EN € | NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES | ÉVOLUTION 2020/2021 DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES |
|--|----------------------|----------------------------|---|
| ALLOCATIONS FAMILIALES (AF) | 97 710 756 | 36 661 | -1,3% |
| COMPLÉMENT FAMILIAL (CF) | 18 751 097 | 7 280 | -0,3% |
| ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS) | 14 607 898 | 21 195 | -1,1% |
| ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF) | 11 561 623 | 5 185 | +0,9% |
| ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH) | 6 859 225 | 1 693 | +12,3% |
| ALLOCATION DIFFÉRENTIELLE INTERNATIONALE (ADI) | 2 205 731 | 540 | -6,9% |



> Soutien à la parentalité

Le second comité annuel du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2020-2023 s'est tenu le 1er décembre 2021 dans la salle polyvalente du collège Diderot à Besançon.

Un point d'étape du SDSF sur les différentes orientations y a été présenté.

Orientation 1 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales

Orientation 2 : Impulser une dynamique départementale sur la thématique de l'enfance à la jeunesse

Orientation 3 : Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir des difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants

Orientation 4 : Contribuer à l'accompagnement des habitants sur les territoires et au développement de l'Animation de la Vie Sociale



> Les offres de service social dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse

Naissance d'une famille

Tout futur parent d'un premier enfant est invité à participer à des rencontres d'échanges collectifs animés par des travailleurs sociaux de la Caf du Doubs. L'occasion pour eux de partager leurs questionnements et de recevoir de l'information sur les modes de garde, les congés maternité/paternité, la reprise d'activité, les démarches à effectuer pour l'ouverture de droits, les dispositifs de soutien à la parentalité. En 2021, le contexte sanitaire a conduit les travailleurs sociaux à proposer des séances en visio-conférence, afin de maintenir cette offre de service. Une satisfaction des participants et travailleurs sociaux est observée au regard de la qualité des échanges et de la dynamique des interactions. Ce format en distanciel est apprécié et particulièrement adapté aux futurs parents qui résident sur des secteurs éloignés des sites, ou qui ne peuvent se libérer que sur un temps restreint de connexion. Cette modalité est donc pérennisée en complémentarité des séances déployées en présentiel. En 2021, 23 séances ont été animées, dont 16 en distanciel et sept en présentiel.

Premier bébé

En complément ou en lieu et place des séances collectives, les familles qui attendent leur premier enfant (ainsi que les mineurs) peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel pour les guider vers la parentalité. La Caf du Doubs réserve cet espace individuel à des familles dont la situation sociale, financière voire l'âge précoce de grossesse peuvent les tenir éloignées des divers dispositifs institutionnels. L'occasion de donner de l'information sur les différents modes de garde, les guider dans les démarches relatives aux prestations légales, faire le lien avec les partenaires de la petite enfance pour préparer l'arrivée de leur enfant. **103 accompagnements et 324 informations conseil** ont ainsi bénéficié à ces futurs parents.

Ce comité annuel a mis en évidence l'engagement de chaque signataire. La pluralité des partenariats portée par ce schéma démontre tout l'intérêt d'une coordination du service rendu aux familles. Réactivité, adaptation et créativité concrétisent le travail partenarial quotidien en 2021.





> Mise en réseau

Le Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Il a pour objet de structurer l'ensemble des actions liées à la parentalité, de faciliter la diffusion de l'information, de favoriser la mise en place d'actions qui soutiennent le lien parents/enfants.

41 projets venant des centres sociaux, associations, ou communes, ont été soutenus pour un montant de 75 285 €.

Il s'agit principalement de temps d'échanges entre parents et/ou professionnels, d'ateliers partagés parents-enfants et de conférences sur des thèmes liés à la famille.

Le montant moyen des aides est de 1 836 €.

Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Le comité financeur Clas a soutenu **27 structures** qui proposent des activités liées aux CLAS pour la campagne 2021-2022. 2 159 enfants sont concernés.

Un programme de visite sur site a été établi lors du dernier comité financeur du Clas. Il a concerné les structures suivantes : les associations Tambour Battant et Familles Rurales Ornans ainsi que les Centres Sociaux Saint Exupéry à Audincourt et de la Petite Hollande à Montbéliard.

Les chiffres de la campagne CLAS 2020-2021 :

1961 enfants différents ont bénéficié d'activités (57% en élémentaire et 34% au collège). Une légère baisse est constatée par rapport à la période précédente (2 060 enfants différents). Cela montre que malgré le contexte sanitaire, les Clas ont été le service le plus maintenu pendant le confinement.

Au niveau national cela concerne 100 560 enfants avec quasiment la même répartition élémentaire/collège.

Sur 27 porteurs de projets, 22 sont des centres sociaux.

Cela mobilise 150 salariés dont un tiers de services civiques et 378 bénévoles.

Durant le mois de juin, sur le nord du département, le soutien à la parentalité et le projet transversal travaillé toute l'année avec les jeunes ont été valorisés par «le printemps des Clas». Cette manifestation a été présentée aux réunions animation de la vie sociale du Bassin de vie de Grand Besançon Métropole et du Haut-Doubs.

Montant total de la prestation de service : **390 357 euros** (intégrant les bonus enfants pour 49.200 euros et parents pour 34.800 euros).

Création de 11 Prestations de Services Jeunes soit 221 366€

- Union Française des Centres de Vacances
- Centre social Agasc
- Centre social La Lizaine
- Club Sauvegarde de Besançon
- Communauté de communes Frasne Drugeon
- Centre social Escapade
- Centre social de Sochaux
- Communauté de communes Doubs Baumois
- Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ BFC), pour le Centre d'Information Jeunesse (CIJ) du Doubs et le dispositif Boussole des Jeunes
- CRIJ BFC CIJ du Doubs dispositif Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP)
- Centre social Clairs Soleils

1 961 ENFANTS

fréquentent les Clas
(Contrat local d'accompagnement à la scolarité)

2 CRÉATIONS DE LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

27 ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

accueillent un enfant en situation de handicap

9 PROJETS

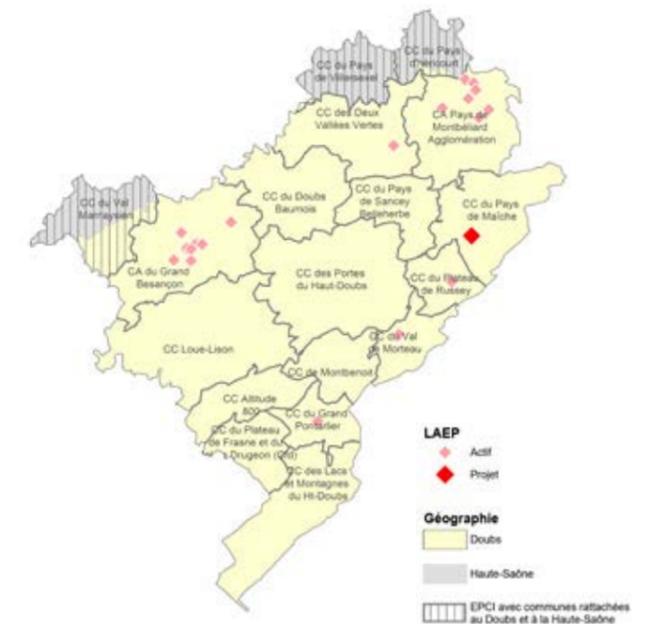
luttent contre la radicalisation et promeuvent les valeurs de la république



Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. En 2021, 17 structures sont agréées sur le département dont deux nouveaux Laep Cocinelle Velotte et APE du Russey, pour un montant prévisionnel de prestation de service ordinaire (PSO) de 169 000 euros. L'objectif visé dans le cadre du SDSF 2020/2023 sera d'intensifier graduellement le développement des Laep, notamment sur les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), pas encore dotés.

Carte des Laep dans le Doubs



La prévention des ruptures familiales



La médiation familiale a pour objectif le maintien d'un lien familial qui peut être fragilisé par une situation de séparation, de conflit ou de recomposition familiale. Ceci concerne avant tout le lien parent/enfant et tout autant les liens entre les grands-parents et les petits-enfants ainsi que les jeunes adultes et leurs parents.

Deux associations sont agréées et financées par la Caf pour un montant global de prestation de service de **134 468 €** :

• « **La Marelle** » implantée à Besançon, avec une antenne à Pontarlier et une permanence mensuelle à Baume-les-Dames.



• « **Puzzle** » implantée sur le Pays de Montbéliard Agglomération, avec des interventions sur les secteurs de Valdahon, Morteau et Maîche.



En lien avec l'ARIPA et le parcours séparation, un travail conjoint prestations légales et action sociale est en cours comprenant des actions de formation des agents et des informations aux partenaires.

LA MÉDIATION FAMILIALE DANS LE DOUBS

• Qui est le médiateur familial ?

Titulaire d'un diplôme d'État, le médiateur familial est un professionnel qualifié, doté de compétences en psychologie, droit et sociologie. Respectueux des règles déontologiques et de l'éthique relative à sa posture, ce tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir de décision, permet de rétablir la communication et créer un climat de confiance propice au dialogue.

• Combien ça coûte ?

2 offres sont possibles

- ▶ auprès de services conventionnés avec la Caf : le montant est défini sur la base d'un barème national établi par la Cnaf.
- ▶ auprès de médiateurs exerçant en libéral : le montant est défini par chaque professionnel.

Si c'est un juge qui ordonne la médiation familiale, il est possible de bénéficier de l'aide juridictionnelle, l'État prend alors en charge tout ou partie du coût des séances.

• Les médiateurs dans le Doubs



| | |
|---------|--|
| Caf | www.caf.fr |
| MSA | www.msa.fr |
| Fenaméf | www.fenaméf.asso.fr |
| APMF | www.apmf.fr |
| Justice | www.justice.gouv.fr |

Conception - réalisation : Pôle Communication Caf du Doubs - Mars 2020



• Qu'est-ce-que la médiation familiale ?

La médiation familiale est un espace de dialogue et de communication. Un temps d'écoute, d'échange pour aborder les difficultés liées à un certain contexte familial en présence d'un médiateur familial diplômé d'État. Elle repose sur des principes de confidentialité, neutralité et impartialité. Une démarche volontaire qui permet de prendre par vous-même les décisions qui vous concernent.

• Pourquoi faire ?

- ▶ reprendre le **DIALOGUE**,
- ▶ lever les incompréhensions et malentendus,
- ▶ maintenir ou rétablir un lien,
- ▶ réfléchir à une solution acceptable pour tous,
- ▶ élaborer un accord prenant en compte les souhaits et besoins de chacun.

• Pour parler de quoi ?

- ▶ des besoins et souhaits des adultes et enfants,
- ▶ de la place de chacun dans la famille,
- ▶ des modalités de résidence, contribution financière à l'entretien et l'éducation de enfants,
- ▶ des relations entre grands-parents et petits enfants,
- ▶ d'une communication de qualité.

• Pour qui ?

| | |
|----------------------|---|
| Parents | Jeunes adultes en rupture avec leur famille |
| Couples | |
| Familles recomposées | Grands-parents |
| | Ados |
| Parent dépendant | Fratries en conflit |

• Qui prend l'initiative ?

VOUS, en vous adressant directement au médiateur familial.

LE JUGE, en vous proposant une médiation familiale dans le cadre de votre procédure. Vos accords pourront être homologués par le magistrat.

• Comment ça marche ?

La démarche débute par un entretien d'information préalable à la mise en place d'une médiation familiale. Chacun est ensuite libre de s'engager dans cette démarche. La durée ainsi que le nombre d'entretiens varient selon la situation, les sujets et les besoins.



Les espaces rencontres

À l'occasion de crises ou de ruptures familiales graves, les espaces rencontres ont pour fonction d'aider au maintien ou au rétablissement des liens entre enfants et parents. Lieu neutre et ouvert, extérieur au domicile des parents, il s'adresse à tout parent et/ou personne titulaire d'un droit de visite dont la mise en place est difficile voire interrompue.

Les deux associations portant la médiation familiale assurent chacune la gestion d'un espace rencontre sur leur périmètre respectif.

510 enfants ont bénéficié de ce dispositif et 332 parents ont pu exercer leur droit de visite, ce qui représente environ 5 400 heures de fonctionnement.

Le montant total de la Ps Caf octroyée en 2021 est de 177 000 €.

L'aide à domicile

Ce dispositif vise à apporter une aide temporaire aux familles en difficultés sur le plan matériel, social et/ou éducatif.

L'accent est mis sur les familles bénéficiaires, en retenant comme prioritaires les familles nombreuses, les familles monoparentales et les familles ayant de faibles ressources. Trois associations d'aide à domicile (Soli-Cités, ELIAD et ADMR) ont été financées par la Caf à hauteur de 604 631,47 euros :

- En prestation de service ordinaire, 206 228,14 €
- En dotation nationale, 266 930,23 €
- En fonds propres, 131 473,10 €.

En 2021, la Caf du Doubs a financé dans ce cadre :

- 6,35 ETP de Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale soit près de 6 800 heures d'intervention auprès des familles.
- 10,18 ETP d'Auxiliaires de Vie Sociale soit près de 14 260 heures d'intervention auprès des familles.

> Les offres de service social dans le domaine de la parentalité

La séparation

Notre intervention s'adresse aux parents, mariés ou non, qui se séparent ou qui envisagent de se séparer.

L'accompagnement propose :

- d'informer les parents sur les droits et démarches liés à leur nouvelle situation
- de conduire si besoin un accompagnement social global,
- d'engager les parents à mobiliser leur réseau,
- de les orienter vers des services ou organismes appropriés.

En 2021, 494 familles ont bénéficié d'un accompagnement individuel et 423 ont été reçues pour des informations conseil.

Parents après la séparation

Cette action a été fortement impactée par les conditions sanitaires de l'année 2021.

Le format collectif et présentiel de ces séances d'informations collectives « Parents après la séparation » n'a pas permis son déroulement habituel. Cette année, seules trois séances ont pu se dérouler auprès de 11 participants. Elles sont organisées dans le cadre de l'ARIPA (Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires), en partenariat avec les Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et les centres de médiation familiale La Marelle et Puzzle.

Ces temps d'information soutiennent les parents qui envisagent de se séparer ou qui sont déjà confrontés à cette situation.

Ils transmettent des éléments de compréhension en matière juridique, relationnelle et pratique.

Un entretien individuel peut ensuite être proposé aux participants souhaitant aborder leur situation personnelle. Avec nos partenaires et nos équipes, une réflexion s'engage pour permettre aux familles de bénéficier de cette action en toute sécurité et quelles que soient les conditions sanitaires.



Le deuil

Dans une démarche pro-active, la Caf propose à la famille endeuillée un accueil et une écoute personnalisés. L'objectif est de faciliter l'accès à un nouvel équilibre familial tenant compte de la situation de deuil.

Un inventaire des démarches à entreprendre est réalisé. En fonction de la situation, un accompagnement global dans les divers domaines impactés par la situation (budget, logement, garde d'enfant, insertion, etc) est assuré. Les familles concernées sont celles qui vivent le décès d'un parent ou d'un enfant de moins de 20 ans ou né sans vie.

L'engagement de service envers ces familles est de proposer systématiquement une rencontre, dans des délais réduits pour leur consacrer le temps nécessaire à l'exposé et à la prise en compte de leur souffrance.

Une place importante est donnée à l'information sur les nouveaux droits, voire l'évaluation des droits sur les dispositifs de soutien à la parentalité. Les familles sont orientées le cas échéant, vers des partenaires ou organismes appropriés.

En 2021, 74 personnes ont été soutenues suite au décès de leur conjoint ainsi que 60 familles dans le cadre du décès d'un enfant.

L'allocation forfaitaire pour le Décès d'un Enfant (ADE) est attribuée automatiquement aux familles en deuil depuis le 1^{er} juin 2020. 49 aides ont été versées en 2021, pour un montant de plus de 99 000 euros.

4. Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme

Le logement, facteur essentiel d'intégration sociale, représente une part importante du budget des familles. En complément des aides légales au logement (AL et APL), la Caf contribue activement par des actions de prévention et d'accompagnement, à faciliter l'accès, le maintien et l'insertion des familles dans leur logement.

Cette politique se traduit par exemple par des interventions dans le fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), par un accompagnement des bailleurs dans leurs démarches ou encore par l'octroi de prêts sans intérêt aux familles pour améliorer leur logement, acquérir ou renouveler leur équipement ménager, mobilier ou informatique.

Acteur des politiques départementales de l'habitat, la Caf participe aux instances en faveur du logement des plus défavorisés, aux financements de différents fonds de solidarité pour le logement ainsi qu'à diverses associations oeuvrant dans ce domaine.

47 600

MÉNAGES
PERÇOIVENT
UNE PRESTATION
LOGEMENT

SOIT

46%
DES ALLOCATAIRES



92 500

PERSONNES
SONT COUVERTES

SOIT 1,9 PERSONNES
PAR FOYER



un foyer allocataire
d'une aide au
logement perçoit



206€

EN MOYENNE

L'APL
EST LA PRESTATION LA
PLUS SOUVENT PERÇUE



LES PRESTATIONS LOGEMENT

| | MONTANT 2021 EN € | NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES | |
|--|----------------------|----------------------------|--------|
| ALLOCATIONS DE LOGEMENT FAMILIAL (ALF) | 20 654 189 | 6 490 | -10,2% |
| ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIAL (ALS) | 41 457 087 | 18 196 | -1,2% |
| AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL) | 57 299 078 | 22 948 | -5,5% |
| PRIME DE DÉMÉNAGEMENT | 23 733 | 26 | +44% |
| PRÊT AMÉLIORATION HABITAT | 18 899 | 15 | +15% |

PRESTATIONS ET BÉNÉFICIAIRES tendance 2021

Les prestations logement concernent 47 600 ménages, soit 46% des allocataires. 92 500 personnes sont couvertes, soit 1,9 personne par foyer. Un foyer allocataire d'une aide logement a perçu 206€ en moyenne en juin 2021 (211€ au niveau national). En 2020, le montant était identique.

L'APL est la prestation la plus souvent perçue : elle est versée à 48% des bénéficiaires d'une allocation logement. Elle est suivie de l'ALS (38%) et de l'ALF (14%).

Le nombre de bénéficiaires est en baisse de 4,6% entre 2020 et 2021. Au niveau national, la diminution est équivalente. Selon la prestation, les variations sont toutes orientées à la baisse mais pas avec la même ampleur :

- ALF : -10% (national : -11%). Tous les secteurs sont en baisse.
- ALS : -1% (national : -3%). Accession et location hors Habitation à Loyer Modéré (HLM) sont en baisse.
- APL : -5,5% (national : -4%). Tous les secteurs sont en baisse.

Les mesures réglementaires impactant les aides au logement :

- 2 000 foyers bénéficiaires sont en situation d'impayés de loyer,
- 280 sont impactés par la dégressivité pour loyer élevé,
- 500 sont concernés par la prise en compte des ressources du patrimoine,
- 170 aides au logement sont conservées pour non-respect des normes de décence en location,
- 16 100 allocataires ont été impactés par la réduction de loyer de solidarité (RLS).



FOCUS

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de l'aide au logement en janvier.

Suite à cette réforme, le montant de l'aide personnelle au logement correspond davantage à la situation financière actuelle des bénéficiaires car il prend en compte les revenus des 12 derniers mois et non plus ceux des deux années précédentes. Le montant est désormais actualisé tous les trois mois. Les aides au logement s'adaptent ainsi mieux à l'évolution de la vie des allocataires (baisse de revenus, chômage, reprise d'une activité, passage à la retraite...).

Désormais, les ressources les plus récentes sont automatiquement récupérées auprès des employeurs, des impôts, de Pôle emploi ou des organismes sociaux ; il s'agit d'une nouvelle étape dans la modernisation des services publics.

Pour le bon déroulement de cette nouvelle réforme, des formations ont été dispensées en interne, à tous les agents. Des informations ont été diffusées à nos partenaires et à nos allocataires, sous la forme de webinaires, de campagnes d'e-mailing, de courriers et de SMS.

La fiabilisation de notre système d'information a été plus longue que prévue et cela a fortement impacté le traitement des dossiers et les flux en arrivée.

À titre d'illustration sur les deux premiers mois de l'année :

Concernant les pièces en arrivée :

+ 14% de pièces en arrivée pour le mois de janvier 2021 et 5% pour le mois de février par rapport à 2020 dont 31 081 nouvelles pièces (DRMENS et DRACTU) qui représentent 5 jours de solde.

Concernant les flux téléphone :

76 647 communications ont été reçues en janvier 2021 soit une augmentation de 108,85% et 53 153 communications en février soit une augmentation 55,35%.

Au total sur les deux premiers mois une augmentation de 83,03 % par rapport à 2020.

Concernant les mails :

Augmentation de 69,20 % en janvier et 32,15% en février par rapport à 2020.

Pour l'année 2021, + 6,32% de pièces en arrivée par rapport à 2020 : 1 488 137 pièces pour 2021 contre 1 399 624 pour 2020.

Malgré cette réforme difficile, nous avons toujours su garder l'allocataire au centre de notre attention. Tout a été mis en œuvre afin de permettre la continuité des droits, notamment pour les publics les plus fragiles, bénéficiaires de minima sociaux.

Les enjeux de la Caf du Doubs en lien avec cette réforme :

- > Sécuriser l'accès aux droits et le calcul juste du droit : le paiement à bon droit doit rester notre objectif
- > Promouvoir les démarches en ligne, développer les démarches pro-actives (campagnes sms, appels sortants) afin de limiter les flux de contacts et favoriser l'efficacité de la relation.
- > S'assurer de la continuité des droits par le ciblage et le traitement des dossiers issus des cartographies de ruptures des droits
- > Maîtriser notre stock afin d'anticiper la charge à venir et diminuer la charge cognitive



Impayés de loyer

Cette offre de service est proposée aux ménages bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) en situation d'impayés de loyer ou n'ayant pas respecté le plan d'apurement mis en place pour traiter leur dette de loyer. En 2021, 239 ménages (308 en 2020) ont été concernés par cette offre de service. Notons que cette dernière ne requiert pas l'adhésion de la famille au processus – a contrario de toutes les autres offres.

En effet, l'intervention d'un travailleur social est ici déclenchée par le signalement, par le bailleur, d'un impayé de loyer d'au moins deux mois. Cette démarche répond à l'engagement de tout bailleur qui perçoit des aides au logement pour le compte de son locataire. C'est alors qu'une procédure commune à tous les intervenants départementaux s'enclenche pour accompagner les familles dans leurs difficultés (souvent plus globales), afin de lutter au final contre les expulsions locatives et maintenir un toit aux familles.

Dans ce cadre, la Caf du Doubs participe également aux commissions mensuelles réunissant tous les intervenants de cette thématique (État, Département, bailleurs sociaux, mandataires judiciaires, etc) sur les territoires du Haut-Doubs, de Montbéliard et de Besançon.

Décence des logements

L'intervention des travailleurs sociaux de la Caf dans cette thématique concerne les bénéficiaires de l'ALF. Dans ce cadre, ils réalisent le repérage des logements non décentes et l'accompagnement social des occupants, sur la base de

signalements des occupants, de la Municipalité ou de tout autre personne ayant constaté les dégradations dans un logement. En 2021, neuf familles (45 en 2020) ont bénéficié du soutien des trois travailleurs sociaux positionnés sur cette thématique pour couvrir les différents territoires du département.

Par ailleurs, la Caf assure l'animation et le secrétariat de la commission technique départementale de lutte contre l'habitat dégradé. Cette instance traite l'ensemble des dossiers d'occupants de logement présentant des difficultés, soit 44 en 2021 (70 en 2020).



Accédants à la propriété

Cette offre de service concerne l'ensemble des accédants à la propriété, en difficulté pour honorer le remboursement des prêts souscrits pour l'achat de leur résidence principale dans le Doubs. Il s'agit d'une offre locale spécifique ayant fait l'objet d'une convention avec l'État et le Conseil départemental. En 2021, 434 ménages (408 en 2020) accédants à la propriété ont sollicité le service social de la Caf du Doubs.

> Les aides financières individuelles logement



Prêts caravan

21 prêts caravanes ont été accordés à des familles pour qu'elles puissent acquérir une caravane plus conforme à leur structure familiale. Cette intervention représente une somme totale de **144 000€**, soit un montant moyen par prêt de 6 857€.



Prêts d'équipements ménagers mobiliers et informatiques

1 175 prêts d'équipements ménagers mobiliers et informatiques ont été versés pour un montant global de **1 238 000 €**. Le montant moyen de l'aide est de 1 054 €.

> Les offres de service social dans le domaine du logement

Le logement constitue le socle indispensable à l'élaboration de tout projet : social, familial et professionnel. La Caf du Doubs décline trois offres de service dans l'objectif de favoriser le maintien des familles dans un logement décent. Ces offres de service complètent le versement des aides légales pour le logement et s'inscrivent dans le cadre d'un travail de partenariat avec les acteurs départementaux, formalisé dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).





5. Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires

Forte de son expertise dans la gestion des prestations légales, la Caf prend en charge le versement de deux minima sociaux pour le compte de l'État, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et du Conseil départemental, le Revenu de solidarité active (RSA).

Ces aides attribuées sous conditions de ressources, garantissent un revenu minimal à leurs bénéficiaires.

Au titre de son Action sociale, la Caf accompagne les familles les plus modestes par des aides financières spécifiques, secours et prêts d'honneur sans intérêts, ou indirectement, par le financement d'associations d'aide à domicile.

LES PRESTATIONS SOLIDARITÉ ET INSERTION

| | MONTANT 2021 EN € | NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES | |
|--|----------------------|----------------------------|--------------|
| REVENU SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) - DROIT COMMUN ET JEUNES | 76 701 838 | 12 456 | -3,8% |
| PRIME D'ACTIVITÉ | 67 342 321 | 31 652 | -1,3% |
| ALLOCATION ADULTES HANDICAPÉS (AAH) | 90 611 702 | 10 293 | +0,1% |
| ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE (AJPP) | 759 536 | 91 | +28% |

50 900 SOIT **49%**
MÉNAGES DES **ALLOCATAIRES**
PERÇOIVENT UNE
PRESTATION DE
SOLIDARITÉ ET
D'INSERTION



12 500
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

10 300
BÉNÉFICIAIRES
DE L'AAH



31 700
BÉNÉFICIAIRES
DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

PRESTATIONS ET BÉNÉFICIAIRES tendance 2021

Le nombre de foyers allocataires de cette famille de prestations a diminué de 1,3% en 2021.

Le RSA

Au 30 juin 2021, le Doubs compte 12 500 bénéficiaires du RSA. Par rapport à 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 3,8%. Au niveau national, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 4,1%. Cette baisse concerne les foyers ne bénéficiant pas d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (-4,8%). Les bénéficiaires du RSA percevant une majoration pour isolement sont plus nombreux : +3,4% entre fin juin 2020 et fin juin 2021.

En 2020, le nombre d'allocataires du RSA avait fortement augmenté en raison des mesures institutionnelles de maintien de droit mises en place dans le cadre de la crise sanitaire. Malgré la baisse observée au 1^{er} semestre 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA fin juin reste supérieur de 500 bénéficiaires à celui de décembre 2019. D'après les derniers chiffres disponibles, leur nombre s'est stabilisé de juin à fin décembre 2021 autour des 12 500 allocataires.

L'AAH

Au 30 juin 2021, le Doubs compte 10.300 bénéficiaires de l'AAH. Le taux de handicap de la moitié de ces bénéficiaires est supérieur à 80%.

Ne disposant pas d'autres revenus en dehors de la prestation, 56% des bénéficiaires de l'AAH perçoivent l'allocation à taux plein. 19% des bénéficiaires de l'AAH perçoivent un complément de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources. Parmi les 10 300 bénéficiaires de l'AAH, 1 100 perçoivent la prime d'activité (soit 11%).

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est resté stable en 2021 (+1,8% au niveau national).

La Prime d'activité

Au titre de juin 2021, le nombre de foyers Caf avec un droit versable à la prime d'activité s'élève à 31 700 dans le Doubs. Par rapport à 2020, le nombre de bénéficiaires de la prime d'Activité a diminué de 1,3%, une baisse équivalente au niveau national. Pour 50% des foyers bénéficiaires, la prime d'activité est la seule prestation légale Caf perçue (46% en 2020).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 2 300 foyers en juin 2021.



> Les aides financières individuelles en matière d'insertion

Secours

En 2021, 108 familles ont bénéficié d'un secours moyen de 1 088€ pour une enveloppe globale de 117 500€.

Secours COVID-19

Dans le cadre de la pandémie, la Caf s'est engagée pour verser des aides aux familles touchées financièrement par les événements connus : ce sont 59 familles soutenues qui ont reçu une aide moyenne de 744€ pour un montant total de 43 900€.

Prêts d'honneur

201 familles ont bénéficié d'une aide sous la forme d'un prêt d'honneur pour un montant global de 643 100€. Comme en 2021, la majorité des prêts consentis en 2021 concernent l'acquisition d'un véhicule.

Aide à domicile

En 2021, trois associations d'aide à domicile (Soli-Cités, ELIAD et ADMR) ont été financées par la Caf dans le cadre de leur activité d'aide à domicile, pour une enveloppe financière globale de 604 631,47 euros.



> L'animation de la vie sociale

Centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS)

En 2021, le secteur rural est au rendez-vous de l'animation de la vie sociale. L'animation de la vie sociale maintient sa dynamique de développement. Ainsi sur la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, deux espaces de vie sociale ont été créés :

- l'EVS le Brise Glace du Claj de Rochejean
- l'EVS les Sapins de l'Amitié du Claj de Métabief.

Ainsi le département du Doubs compte **39 structures AVS**, soit 22 centres sociaux et 17 espaces de vie sociale.

Le réseau a été animé à la fois par visioconférence et en présentiel.

Au premier semestre 2021, un programme de visioconférences thématiques a été mis en place dès le mois de janvier 2021, sur les sujets suivants :

- les tiers lieux (le 19/01)
- les Promeneurs du Net (le 21/01)
- le bénévolat (le 26/01)
- l'accompagnement des familles dans le numérique (le 28/01)

Des réunions par bassin de vie ont également été organisées en visio.

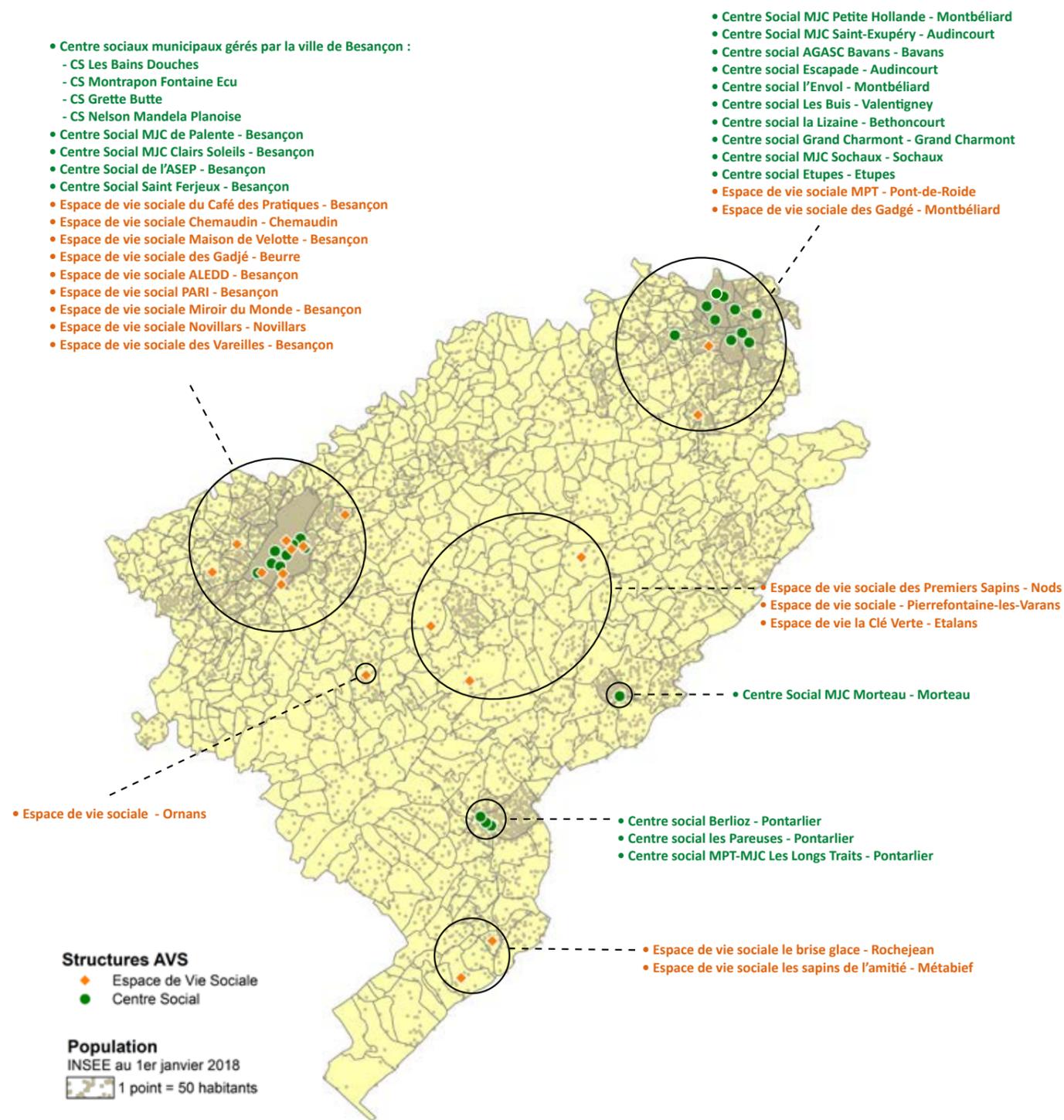
Au second semestre, le réseau a fonctionné en présentiel, tant au niveau des réunions en bassin de vie que la conférence annuelle qui s'est tenue le 18 novembre à Besançon.

Pour les **centres sociaux**, le montant des prestations 2021 s'élève à 1,5 millions d'euros pour l'Animation Globale et la Coordination ; 486 000 € pour l'Animation collective famille.

Pour les **espaces de vie sociale**, le montant de la prestation actualisée 2021 animation locale s'élève à 336 033€

Pour les **Foyers de Jeunes Travailleurs**, le montant de la prestation actualisée 2021 FJT s'élève à 185 500 €.

39 structures AVS sont implantées dans le Département du Doubs



SDSF

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL des SERVICES aux FAMILLES du Doubs

2020-2023

2021 est la deuxième année de déploiement du Sdsf de deuxième génération

Cette année a été caractérisée par la forte mobilisation du réseau partenarial pour permettre la reprise effective de l'ensemble des activités avec et pour les familles. Très vite, est apparue la nécessité de se retrouver en présentiel afin de reprendre non pas, notre vie d'avant, mais notre vie, tout simplement. Aussi l'engagement de chacun, habitants, bénévoles, élus, professionnels a été essentiel pour retrouver la synergie nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des services aux familles.

Ensemble, et pour une année de plus, de nouveaux projets ont été impulsés :

- La première année de fonctionnement du Pôle Ressources Handicap
- Le déploiement des Promeneurs du Net
- L'officialisation des Relais Petite Enfance
- Le développement des structures de l'Animation de la Vie Sociale en zone rurale
- De nouveaux projets d'EAJE et de LAEP ont vu le jour
- L'amplification de la dynamique des Contrats Territoriaux Globaux avec les Communautés de Communes

Ces dynamiques de projets sont le reflet d'un travail quotidien de l'ensemble des acteurs de terrain et de la coordination sincère et opérationnelle des signataires de ce Schéma.

Fluidité, Ouverture, Coopération concrétisent le travail partenarial quotidien en 2021.

Implication des acteurs du SDSF dans le cadre de la crise sanitaire

- La dynamique du SDSF a facilité la construction des actions pendant la crise sanitaire :
- les échanges réguliers entre les institutions ;
 - l'expérimentation du répit parental ;
 - le maintien des liens avec les ALSH, les structures d'Animation de la Vie Sociale, les partenaires de la parentalité ;
 - le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité à distance ;
 - les colonies apprenantes ;
 - l'orientation des familles ;
 - etc...



Orientation 1 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales

OBJECTIFS

5 670 NAISSANCES dans le Doubs

17 854 ENFANTS de moins de trois ans

2 943 PLACES D'ACCUEIL COLLECTIF du jeune enfant

14 185 PLACES D'ACCUEIL INDIVIDUEL chez les assistant(e)s maternel(le)s

3 383 ASSISTANT(E)S MATERNEL(ES)

- ⊙ Dynamiser la création des structures et pérenniser l'existant.
- ⊙ Créer de nouvelles places d'accueil collectif notamment dans les zones non couvertes et prioritaires.
- ⊙ Soutenir l'accueil individuel.
- ⊙ Professionnaliser les assistant(e)s maternel(le)s par l'augmentation des départs en formation.
- ⊙ Augmenter l'inclusion des enfants présentant des critères de vulnérabilité au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje).
- ⊙ Créer un pôle d'appui et de ressources handicap.
- ⊙ Augmenter la fréquentation des structures par les enfants porteurs de handicap et leurs familles.
- ⊙ Faciliter l'emploi de parents notamment les mères élevant seules leurs enfants en améliorant l'accessibilité aux structures.

Focus 2021

- ▶ Renforcement de l'action du Pôle Ressources Handicap 25, par l'accompagnement de 72 familles.
- ▶ 131 places d'accueil collectif du jeune enfant créées.
- ▶ 201 nouvelles places financées par le Plan d'Investissement de l'Accueil du Jeune Enfant.
- ▶ Officialisation des Relais Petite Enfance, depuis le 1^{er} juin.
- ▶ Labellisation crèches AVIP et Sociale de 26 nouvelles structures.
- ▶ Depuis septembre nouveau parcours d'inscription des assistantes maternelles sur le caf.fr.

Orientation 2 : Impulser une dynamique départementale sur la thématique de l'enfance à la jeunesse

OBJECTIFS

- ➔ **19** % DE LA POPULATION a entre 06 et 20 ans
- ➔ **13,5** % DES 15/29 ANS qui sont ni en emploi, ni en études ni en formation
- ➔ **1 960** ENFANTS fréquentent les Clas (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- ➔ **52** PROJETS PEDT (Projets Educatifs de Territoires)
- ➔ **41** PLANS MERCREDIS
- ➔ **15** PROMENEURS DU NET (PDN)
- ➔ **378** BÉNÉVOLES mobilisés dans le Clas

- ⊙ Baisser le taux d'absentéisme scolaire par l'amélioration du maillage partenarial.
- ⊙ Accompagner les parents à être acteurs du suivi scolaire de leur enfant.
- ⊙ Approfondir les connaissances partagées des interventions auprès du public jeune par la création d'un réseau d'acteurs autour de la jeunesse.
- ⊙ Optimiser la connaissance et l'utilisation de la boussole des jeunes.
- ⊙ Promouvoir le dispositif Id Jeunes auprès des partenaires.
- ⊙ Favoriser l'émergence de tiers lieux.
- ⊙ Déployer des postes d'animateurs supplémentaires dans le cadre de la prestation de service jeunes.
- ⊙ Favoriser la dynamique départementale autour de la jeunesse et du numérique pour améliorer les pratiques des jeunes.

Focus 2021

- ▶ 73 projets ID Jeunes.
- ▶ 12,4 ETP de Prestations de Service Jeunes (PS Jeunes).
- ▶ Maintien de l'activité Clas malgré le contexte sanitaire.
- ▶ Extension de la boussole des Jeunes à l'ensemble du département.
- ▶ Création d'un réseau Jeunesse associant les PDN et les animateurs PS Jeunes.
- ▶ Cinq Travaillateurs Sociaux de l'Éducation Nationale labellisés PDN.

Orientation 3 : Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants



Orientation 4 : Contribuer à l'accompagnement des habitants sur les territoires et au développement de l'Animation de la Vie Sociale



AXE 2

GARANTIR LA QUALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS EN MODERNISANT LE MODÈLE DE PRODUCTION DU SERVICE





1. DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX DROITS

> La démarche Qualité Servie à l'Allocataire (QSA)

Cette démarche est impulsée pour améliorer la qualité servie à l'allocataire, en adoptant une approche globale et en abordant six thématiques de travail :

- Consignes de production orientées allocataires
- Management visuel
- Séquençage de la production
- Liens de travail avec la Direction Financière et Comptable
- Amélioration continue
- Rôles de chacun dans l'espace de travail

Ce dispositif permet de replacer l'usager au coeur des pratiques et des préoccupations des métiers tout en favorisant le confort du poste de travail.

Cette démarche, inscrite au Plan de Développement Local dans le cadre de l'amélioration qualité, est enclenchée. Chaque manager travaille en collaboration avec les agents de son équipe pour s'inscrire dans cette démarche et ainsi donner du sens au métier de gestionnaire-conseil allocataire (GCA).

Le management visuel continue d'être déployé au sein des équipes, ainsi que les cartographies des compétences et appétences, ce qui permet d'optimiser le dialogue de gestion avec les équipes.

Le pilotage de l'activité, l'ordonnancement de la production sont mis en oeuvre afin d'assurer la continuité des droits pour nos allocataires.

Enfin, le télétravail qui reste largement déployé au sein du service prestations, a initié de nouvelles méthodes d'accompagnement et de pilotage des équipes. Les outils collaboratifs ont permis, entre autres, de garder le lien en télétravail et de préserver la performance collective.

> La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la journée de lancement des CTG s'est déroulée à Montbéliard en présentiel le 22 mars 2021 avec les Communautés de Communes des Lacs et Montagne du Haut-Doubs, de Morteau, de Grand Pontarlier, et de Sancey-Belleherbe. Ce travail partenarial s'est réalisé avec les territoires concernés et les Conseillers territoriaux de la Caf. Le travail de diagnostic et de plan d'actions ont été amorcés permettant une signature fin 2021.



> Rendez-vous des droits

La Caf du Doubs a choisi de confier ce service aux travailleurs sociaux du Pôle accompagnement des familles. Chaque famille les contactant dans le cadre des offres de service, débute sa prise en charge par l'élaboration d'une étude approfondie de sa situation sociale, familiale et financière. Ceci, dans le but de lutter contre le non-recours aux droits. Le cas échéant, un plan d'accompagnement est mis en place avec les bénéficiaires pour permettre l'ouverture de droits

légaux (aide dans les démarches, orientations, contacts avec les partenaires, débloquages administratifs, etc).

L'ouverture de ces droits constitue un socle commun et une première réponse concrète aux difficultés rencontrées.

1 236 rendez-vous des droits ont été réalisés en 2021.



> Au coeur de la vie étudiante

Septembre marque la rentrée pour de nombreux étudiants dans le Doubs ; une rentrée particulière en raison de la crise sanitaire.

Pour les accompagner dans leur vie étudiante et dans la multitude de démarches à réaliser, le Crous organisait en lien avec ses partenaires, le 16 septembre 2021, le Bureau d'Accueil Multiservices (BAM), en s'appuyant sur le recrutement de services civiques en charge de répondre aux questions des étudiants.

La Caf du Doubs a ainsi dispensé une formation à ces services civiques pour leur permettre d'assurer aux étudiants, une information complète sur les aides qui peuvent leur être accordées, notamment sur la thématique Logement.

Au programme de cette formation, la navigation sur caffr, simulation d'aide au logement, demande d'aide au logement et les démarches à réaliser pour faciliter les relations avec la Caf.

L'occasion pour la Caf de confirmer son engagement pour l'accès aux droits des étudiants et de renouveler son partenariat avec le Crous Bourgogne Franche-Comté.

2. DÉVELOPPER L'ACQUISITION DÉMATÉRIALISÉE ET SÉCURISÉE DE L'INFORMATION ET AUTOMATISER LES TRAITEMENTS

> Les échanges dématérialisés

Quelques évolutions du Caf.fr pour l'année 2021 :

- Téléprocédure Intermédiation financière pour tous les parents séparés
- Refonte de la rubrique « mes démarches »
- Application mobile : identification par empreinte biométrique ou reconnaissance faciale
- Possibilité de télédéclarer la mise à jour de la situation annuelle pour l'allocation différentielle
- Mise à disposition de formulaires PDF saisissables en ligne (DSIT et DASF, DASARIF)
- Connexion À La Personne (CALP)



> L'offre bailleur

Cette offre, disponible depuis août 2019 dans « Mon Compte Partenaire » sur caf.fr, concourt à l'amélioration des relations avec les bailleurs. Elle permet la consultation des dossiers des locataires, la déclaration en ligne des changements de situation des locataires et la transmission des loyers pour la reconduction des droits.

Ainsi, pour l'année 2021, près de 78% des bailleurs ont télédéclaré leurs loyers via cette offre de service. Ce sont 83.3% des loyers qui ont transité via ce site.

> Les assistants digitaux

Pour rappel, sept assistants digitaux ont été mis en production en 2019 et 2020. Il s'agit des automates suivants :

- Prime d'activité (AD PPA)
- Complément Mode de Garde structure (AD CMG)
- PIRA (Prise d'Informations Relatives à l'Allocataire) (AD PIRA)
- Titres de séjour (AD TITSEJ)
- L'automate pour le traitement des mutations simples (AD MUT)
- L'automate pour le traitement des échanges informatiques avec Pôle Emploi
- L'automate pour le traitement de certaines échéances pour le suivi des dossiers

En fin d'année 2021, deux nouveaux automates ont été déployés :

- Automate pour le traitement des changements de situation des enfants (12/2021) (AD DSENF)
- Automate de réexamen des droits (10/2021) (AD REEDRO)

Nb : les automates « pôle emploi » et « échéances » n'ont pas été reconduits pour 2021. L'automate PIRA est progressivement abandonné et celui pour le traitement des mutations a connu des périodes de non activité.

| | ÉTUDIÉ | TRAITÉ | TAUX |
|-----------|-------------------------------|--------|--------|
| AD PPA | 1 892 sur 7 754 arrivées | 342 | 18,07% |
| ADMUT | 2 074 sur 9 149 arrivées | 444 | 21,41% |
| AD PIRA | 906 sur 23 560 arrivées | 386 | 42,60% |
| AD TITSEJ | 1 405 | 811 | 52,72% |
| AD REEDRO | 317 | 109 | 34,38% |
| AD DSENF | 271 sur 1 065 arrivées | 52 | 19,18% |
| AD CMG | 14 491 sur 15 020 arrivées | 14 321 | 98,83% |

Pour l'année 2021, 16 465 dossiers ont été traités via ces automates.

3. RENOUELER LA RELATION DE SERVICE

> Évolution de nos partenaires d'accueil

Les Maisons France Services (MFS)



La Caf est partenaire de l'ensemble de ces structures et participe à ce titre à la formation des agents d'accueil. Par ailleurs, des expérimentations sont menées sur quelques maisons France services qui accueillent les allocataires et prennent les rendez-vous avec les Gestionnaires Conseil Allocataires (GCA) de permanence et assurent des rendez-vous "utiles" (Valdahon et Ornans).

Particularité de la maison France services de Planoise



La maison France services de Planoise connaît un fonctionnement particulier. Gérée par la ville de Besançon, elle est animée par des agents d'accueil du CCAS et de la CAF qui offrent un même niveau de service. Les procédures d'accueil sont communes et assurent aux allocataires d'avoir les mêmes renseignements, qu'ils soient reçus par un agent de la Caf ou du CCAS.



Cette structure a pour **objectifs prioritaires** de :

- Mutualiser les moyens mis à disposition en matière d'accueil physique des usagers respectifs sur le quartier de Planoise
- Mettre en commun des moyens humains pour la partie « aller au-devant » et développer un accueil coordonné auprès des publics
- Faciliter l'usage des outils Internet nécessaires à l'accès et à la poursuite des droits en particulier pour les publics éloignés de ces nouvelles technologies ou qui sont dans l'incapacité de pouvoir les utiliser en toute autonomie
- Détecter les situations de détresse psychologique, sociale ou financière pour lesquelles un accueil et un traitement en urgence apparaît approprié
- Faciliter l'accès aux droits des publics qui sollicitent d'autres organismes.

La Caf assure la présence d'un Conseiller de Service à l'Usager (CSU) chaque matin, sur l'accueil de premier niveau conjointement animé par un agent du CCAS, ainsi que la gestion de rendez-vous dédiés aux allocataires à raison de cinq demi-journées par semaine.

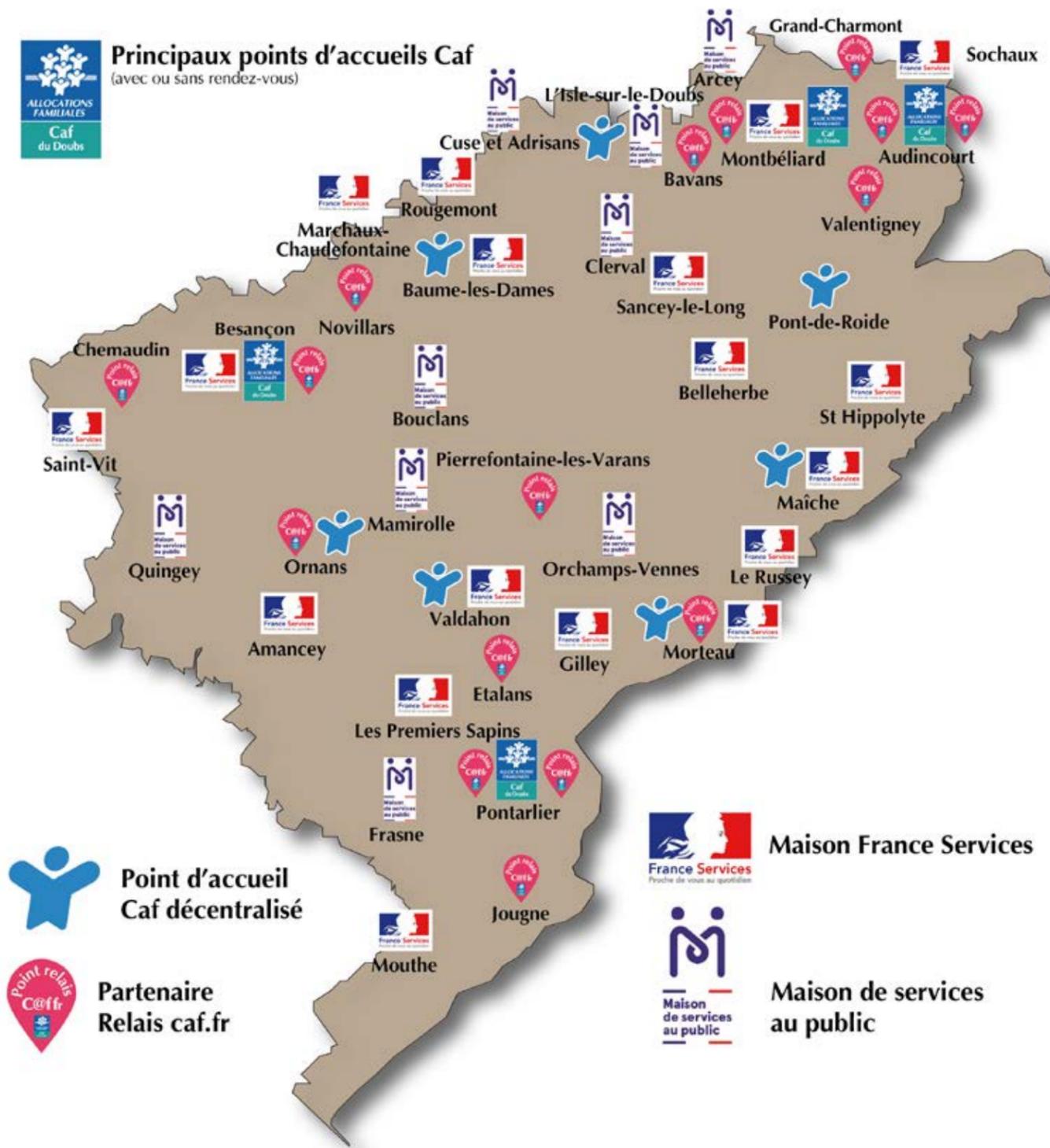
La présence de nos services au sein de la MFS a permis de renforcer la coopération entre nos organismes. Effectivement, le contexte est propice aux interpellations professionnelles de part et d'autre. Ce maillage a pour effet d'intervenir concrètement sur des situations jugées complexes ou difficiles et d'apporter une réponse globale aux usagers.

Mise en place des webinaires partenaires MFS et relais points numériques

Dès février 2021, des webinaires d'information ont été mis en place par le groupe Accès aux droits de la Caf. Il s'agit de temps d'échanges via teams d'une durée d'une heure maximum relatant des thèmes d'actualités et/ou selon une thématique particulière.

En 2021, cinq webinaires ont été programmés (le 2 février, 27 avril, 15 juin, 21 septembre et 23 novembre) réunissant une vingtaine de participants.

Carte des différents points d'accueil de la Caf dans le Doubs



4. GARANTIR LE VERSEMENT À BON DROIT DES PRESTATIONS EN SÉCURISANT LE CALCUL

La branche Famille se doit d'assurer un haut niveau de qualité de services, orienté vers le bénéficiaire et en particulier, sur le paiement juste, rapide et régulier des droits. Le contrôle interne, en fiabilisant le paiement et plus globalement l'ensemble des processus afin qu'ils apportent le résultat attendu, garantit à la branche le bon exercice de ses missions.

La précédente Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) a permis de poser les fondamentaux d'une stratégie globale de maîtrise des risques de la branche et de développer des outils performants de détection des risques les plus importants. Il en a résulté un niveau de qualité de la liquidation, indicateur final de la performance du service rendu aux allocataires, qui ne s'est pas dégradé malgré un environnement complexe et contraint. Toutefois celui-ci se situe à un niveau significatif qui implique le maintien d'un haut niveau de sécurisation. Malgré un bon ciblage des contrôles, le risque d'erreurs reste élevé, notamment sur les données déclarées par les usagers, sur la déclaration des situations professionnelles et des ressources trimestrielles et sur le métier en raison d'une réglementation évolutive pour s'ajuster aux besoins des situations individuelles et de situations de vie des allocataires fluctuantes.

La transformation du modèle de production doit permettre de garantir des droits justes et des paiements sécurisés, de réduire significativement le risque financier résiduel à 24 mois. C'est donc un enjeu majeur de cette période.

La politique de sécurisation des financements de l'Action sociale doit se poursuivre, au travers d'un renforcement du dispositif de maîtrise des risques permettant d'éviter les erreurs de liquidation et de mieux garantir la qualité des données entrantes. La finalisation du programme de modernisation du système d'information devra notamment permettre de fiabiliser les traitements et leur comptabilisation, d'améliorer la traçabilité et de mieux sécuriser et archiver les données.

Par ailleurs, la branche doit continuer de renforcer sa politique de lutte contre la fraude en augmentant ses moyens et son action de contrôle. Les résultats obtenus dans le cadre de la précédente COG traduisent la forte mobilisation de la branche autour de la lutte contre la fraude. L'actuelle COG a pour ambition de confirmer cette tendance, tant en matière de prévention que de détection de la fraude.

> Le contrôle des prestations légales

objectifs et résultats :

En matière de maîtrise des risques, la Caisse Nationale fixe annuellement les volumes ou les taux à atteindre en fonction du nombre de dossiers gérés par la Caf ; ces objectifs concernent le contrôle datamining données entrantes, le contrôle datamining métier, la fraude et le contrôle sur place.



Le plan de contrôle de la Directrice Financière et Comptable est constitué de plusieurs natures de contrôles :

- **Volet « contrôle du métier »** : il s'agit de s'assurer du juste traitement des dossiers par les gestionnaires conseil, la vérification s'effectue avant ou après paiement, en fonction de cibles nationales et locales.
- **Volet « opération d'évaluation »** : la finalité est d'apprécier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques en mesurant le taux du risque résiduel et son impact financier après la réalisation des contrôles prévus au plan de maîtrise (cibles qualité, reliquidation, mesure de la qualité du traitement des droits immédiatement et six mois après la liquidation).
- **Volet « données entrantes »** : il s'agit de s'assurer de la fiabilité de l'information reçue à la Caf.

Le mode de contrôle par l'outil datamining :

Cet outil de profilage consiste à modéliser des situations présentant des risques en fonction de leurs diverses caractéristiques et de déterminer ainsi les dossiers susceptibles de présenter des risques d'indus conséquents. Dans le cadre du contrôle datamining, en 2021, 1 409 dossiers vérifiés ont donné lieu à 700 indus et 535 rappels. Ces régularisations ont un impact financier global de 1 216 098 €.

Le risque fraude : il s'agit des dossiers qualifiés de frauduleux par la commission administrative fraudes ou par le Conseil Départemental pour le Revenu de Solidarité Active.

En 2021, 281 dossiers ont été qualifiés de frauduleux.

Le montant financier total des fraudes notifiées en 2021 est de 1 957 356 € (dont le solde restant à recouvrer est de 944 511€).

Répartition des sanctions par nombre de dossiers

Pénalités administratives* **132**

Avertissements **117**

Amendes RSA **77**
par le Conseil Départemental

Poursuites pénales **10**

*Pour un montant total en 2021 de 93 292€ contre 95 014€ en 2020



Niveaux d'atteinte des objectifs 2021

| | OBJECTIF (NOMBRE) | RÉALISATION (NOMBRE) | NIVEAU D'ATTEINTE |
|------------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| Datamining métier | 8 203 | 8 210 | 100,08% |
| Datamining données entrantes | 1 376 | 1 409 | 102,40% |
| Fraude | 260 | 281 | 108% |
| Contrôle sur place | 922 | 1 003 | 108,74% |

Depuis le premier janvier 2016, un barème national de sanctions de la fraude a été déployé. Son objectif est d'harmoniser les sanctions de la fraude dans le réseau des Caf et ce, dans une perspective d'égalité de traitement des allocataires. Son application souligne la progression importante du nombre de pénalité prononcées.

Les trois prestations les plus impactées par les agissements frauduleux sont le RSA, les aides au logement et la prime d'activité. Il s'agit essentiellement d'omissions et de fausses déclarations.

Le contrôle sur place : ces contrôles font suite à des demandes de gestionnaires conseil, des signalements partenaires ou sont générés par l'outil datamining. Globalement, les 1003 contrôles ont généré 623 indus pour un montant de 2 021 854 € et 455 rappels pour un montant de 406 431 €.

> Les contrôles d'Action sociale

Partie prenante de la démarche qualité intégrée, l'approche développée par l'Action sociale vise à optimiser la qualité de l'offre de service et du partenariat, à sécuriser les mouvements financiers et à améliorer l'efficacité de la Caf. Le contrôle porte essentiellement sur les aides collectives. Les procédures nationales intègrent et normalisent l'activité de contrôle des données entrantes. La liquidation des prestations de service doit être effectuée selon les procédures nationales diffusées, et la directrice financière et comptable est chargée de contrôler la bonne application de ces procédures par les services ordonnateurs.

Le contrôle sur pièces :

En 2021, l'objectif national de contrôle pour les services de la directrice financière et comptable était de 111 vérifications. Il a été réduit à 100 vérifications du fait de la crise sanitaire. Au total, la Caf du Doubs a réalisé 119 contrôles, soit un taux de réalisation de 119%.

À ces contrôles s'ajoutent d'autres vérifications qui sont effectuées sur des dossiers ciblés automatiquement.

Le contrôle sur place :

La politique nationale de contrôle sur place est maintenue en 2021 et l'enjeu est d'orienter le contrôle sur des dossiers qui

répondent à des critères de risques identifiés et de combiner une politique qualitative et quantitative de sécurisation des données entrantes.

16 contrôles sur place en Action sociale ont été réalisés dans le département du Doubs pour un montant de 3 217 257 €.

> La gestion financière et comptable

Les paiements : le montant global des dépenses de la Caf du Doubs s'élève à **658 253 197 €** et se ventile en :

| | MONTANT 2021 EN € | SOIT |
|--|--------------------|--------------|
| Prestations (FNPF, FNH, FNAL, RMI, RMA, RSA) | 596 437 295 | 90,6% |
| Dépenses d'Action sociale | 44 653 339 | 6,8% |
| Dépenses administratives (fonctionnement + investissement) | 17 162 563 | 2,6% |



> Le traitement des créances

La Caf du Doubs traite l'ensemble des processus du recouvrement amiable et contentieux au sein d'un pôle unique de recouvrement qui vise les objectifs :

- d'amélioration de la qualité du service rendu en offrant un interlocuteur unique pour l'allocataire, d'optimisation des délais de traitement et donc de recouvrement,
- de diminution du risque de prescription,
- d'augmentation des compétences des collaborateurs chargés du recouvrement.

Pour accompagner la dynamique de progrès, la Cog 2018/2022 prévoit des indicateurs de suivi de la performance du recouvrement. Ces indicateurs ont pour principal intérêt de mesurer la réalité du recouvrement sans perturbation de l'analyse par la reprise de l'antériorité des indus non recouverts et en isolant les indus frauduleux aux caractéristiques spécifiques quant à leur recouvrement.

Dans le cadre de la modernisation et de la diversification de son offre de service, la Caf du Doubs propose un service sécurisé de paiement en ligne par carte bancaire via Mon compte sur ca.fr, et met à disposition des allocataires, une ligne téléphonique dédiée au remboursement des dettes à la Caf.

Il est à noter que cette mission est également assurée pour la Caf du Territoire de Belfort dans le cadre d'une mutualisation et de la direction comptable et financière commune.

Des indus en variation selon le nombre ou le montant...

Les mises en indus : 65 879 indus ont été détectés par la Caf du Doubs en 2021 pour un montant de 31 283 246 €.

Par rapport à 2020, les mises en indus sont en augmentation, en nombre (+57,65 %) et en volume (+49,20 %). Le montant moyen d'un indus en 2021 est de 475 € (contre 501 € en 2020).

Les soldes et le recouvrement : Au 31 décembre 2021, les indus non soldés s'élèvent à 11 661 605 € (+ 9 %).

... et un recouvrement performant.

Un ratio permet d'apprécier l'efficacité de la politique de recouvrement des Caf en rapprochant le montant du recouvrement à deux ans avec le montant des indus détectés pour une cohorte d'indus donnée.

Ce ratio de recouvrement financier à 24 mois qui correspond aux remboursements réels effectués par les allocataires quel qu'en soit le mode (carte bancaire, chèques, prélèvements, retenues sur prestations...) atteint 88,4 % en 2021 pour un objectif attendu de 88,2 %.

> La Commission de Recours Amiable

Une commission spécifique, la Commission de Recours Amiable (CRA), a reçu délégation du Conseil d'Administration pour statuer sur les réclamations relatives aux décisions de la Caf en matière de prestations légales : 248 contestations examinées par la CRA en 2021 (21 accords, 227 rejets). La CRA prend également des décisions en matière de remises de dettes (cf. graphiques 1 et 2 ci-contre) sur la base d'un barème national d'aide à la décision prenant en compte la situation du demandeur et l'origine du trop-perçu.

Au cours des onze réunions tenues en 2021, la CRA a examiné 2 069 demandes de remises de dettes sur des indus notifiés, représentant une masse financière de 1,6 millions d'euros. Les remises accordées représentent environ 52 % de cette enveloppe (cf. graphique 3 ci-contre). Près de 80 % de ces indus résultent d'une omission de l'allocataire dans les informations relatives à son dossier, 17 % résultant d'une erreur de la Caf dans la prise en compte des informations.

1 CRA : LA RÉPARTITION DES DEMANDES DE REMISES DE DETTES ÉTUDIÉES SELON L'ORIGINE DES FONDS

Les aides personnelles au logement **837**

(ALF, ALS, APL, Prime de déménagement)

Les Prestations Familiales **691**

La Prime d'Activité **541**

2 CRA : (REMISE DE DETTES) LES DÉCISIONS PRISES EN NOMBRE

Remises totales **1 112**

Remises partielles **527**

Rejets **430**

3 CRA : (REMISE DE DETTES) LES DÉCISIONS PRISES EN MONTANT

Remises accordées **853 575 €**

(totales et partielles)

Maintiens **786 991 €**

> Le recours aux juridictions

Au cours de l'année 2021, 62 dossiers contentieux ont été transmis aux différentes instances judiciaires, dont 11 à l'initiative de la Caf, 51 recours ayant été engagés par les allocataires.

Sur les 31 jugements rendus en 2021, 28 ont été favorables à la Caf.

LES ACTIONS ENGAGÉES EN 2021 (EN NOMBRE)

Tribunal administratif **30**

Tribunal Judiciaire - Pôle Social **26**

Tribunal Judiciaire **4**
Audience correctionnelle

Cours d'Appel **2**

AXE 3

MOBILISER LES PERSONNELS ET LEURS COMPÉTENCES

MODERNISER LE SYSTÈME D'INFORMATION



OPTIMISER LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

RENFORCER LES COOPÉRATIONS

2. MODERNISER LE SYSTÈME D'INFORMATION (SI) POUR GAGNER EN EFFICACITÉ ET EN QUALITÉ

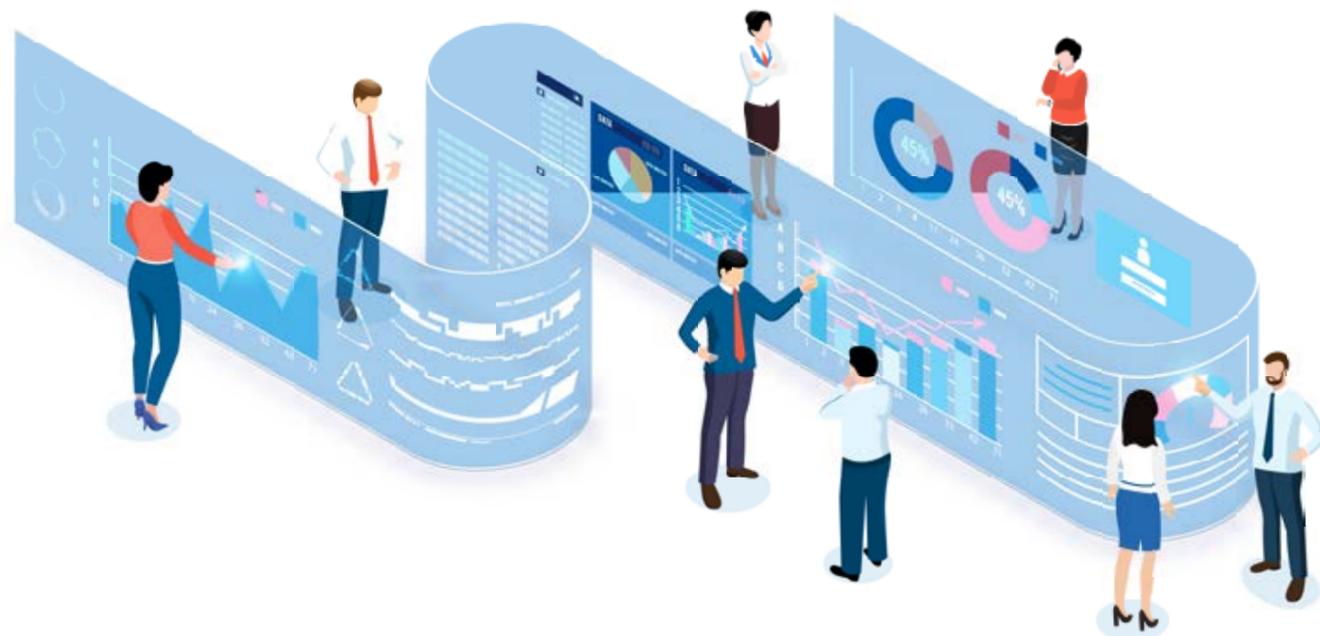
L'année 2021 a connu la mise en œuvre de la première étape de déploiement du nouveau système d'information de traitement des prestations légales. L'objectif est de permettre l'acquisition des ressources des allocataires directement à la source grâce à la Base de Ressources Mensuelles (BRM), mise à jour trimestre après trimestre, par des flux d'information en provenance de divers partenaires comme l'Urssaf, Pôle Emploi, la Cnam, la Carsat, la Dgfp. Ce dispositif dispense les allocataires de l'essentiel des formalités tout en sécurisant en amont la fiabilité des informations sur les ressources perçues, sans attendre des contrôles a posteriori pour détecter des erreurs et générer des

difficultés dans l'interconnexion entre les systèmes d'information des administrations françaises et l'adaptation de l'infrastructure informatique de la branche famille. La Caf a mis en œuvre tout au long de l'année les nombreux palliatifs corrigeant le plus en amont possible avant paiement, les anomalies recensées dans le calcul des aides au logement. Pour la plupart des cas, ces opérations ont été réalisées de manière transparente. Néanmoins, elles ont eu pour effet de diminuer la disponibilité des conseillers de service à l'utilisateur et gestionnaires conseils allocataires dans le traitement courant des dossiers, générant ainsi des délais anormalement longs dans l'écoulement de la charge de travail et cela toute l'année.

D'abord prévu pour le calcul des aides au logement, le déploiement de ce nouveau système ne s'est pas faite dans de bonnes conditions, mettant ainsi en lumière des

Dans le même temps, le service informatique composé de quatre informaticiens et d'un responsable a continué à assurer ses missions de maintien opérationnel des

équipements, des applications et de la sécurité du système d'information. Il est particulièrement à noter le retour positif d'un audit réalisé le 6 décembre 2021 par la Cnaf quant au respect des bonnes pratiques en matière de sécurité informatique. Le déploiement des nouveaux outils collaboratifs a également été poursuivi pour faire évoluer progressivement la culture digitale de l'organisme au vu des changements de contexte technique.



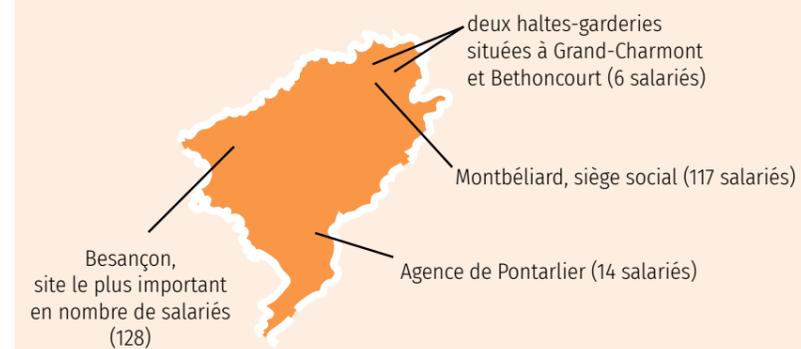
3. RENFORCER LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

La Caf du Doubs c'est 265 salariés et 23 administrateurs qui s'investissent quotidiennement pour mieux répondre aux attentes des usagers, allocataires et partenaires de l'organisme. Confrontée comme l'ensemble des services publics aux efforts de réduction des dépenses de fonctionnement demandés par l'État, la Caf doit en permanence veiller à maintenir un niveau

de performance optimal dans un contexte de réduction de ses moyens et ce, alors que la demande sociale est de plus en plus forte. La notion de « capital humain » prend alors toute son importance : savoir, expérience et compétence sont des atouts précieux dans un contexte de crise.

> Des salariés au service des allocataires du Doubs

Les 265 salariés se répartissent sur trois sites principaux d'activité :



L'Effectif budgétaire en Équivalent Temps Plein en Moyenne Annuelle (ETPMA) est de **221,12** agents CDI



L'âge moyen du personnel est de **43,12 ans** et l'ancienneté moyenne est de **16,64 ans**



Les effectifs sont à **87,55 % féminins**
 66 agents travaillent à temps partiel



156 salariés exercent une partie de leur mission en télétravail (un à trois jours hebdomadaires) dont un agent en travail sur site distant.



228 agents sont sous contrat à durée indéterminée



36 agents sont en contrat à durée déterminée



La Caf compte **1** apprenti

> Les instances de décision



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

De gauche à droite :

Mme Inès DI-CERTO, directrice financière et comptable
M. Laurent HEYD, directeur adjoint
M. Lionel KOENIG, directeur
Mme Stéphanie SIMON, sous-directrice

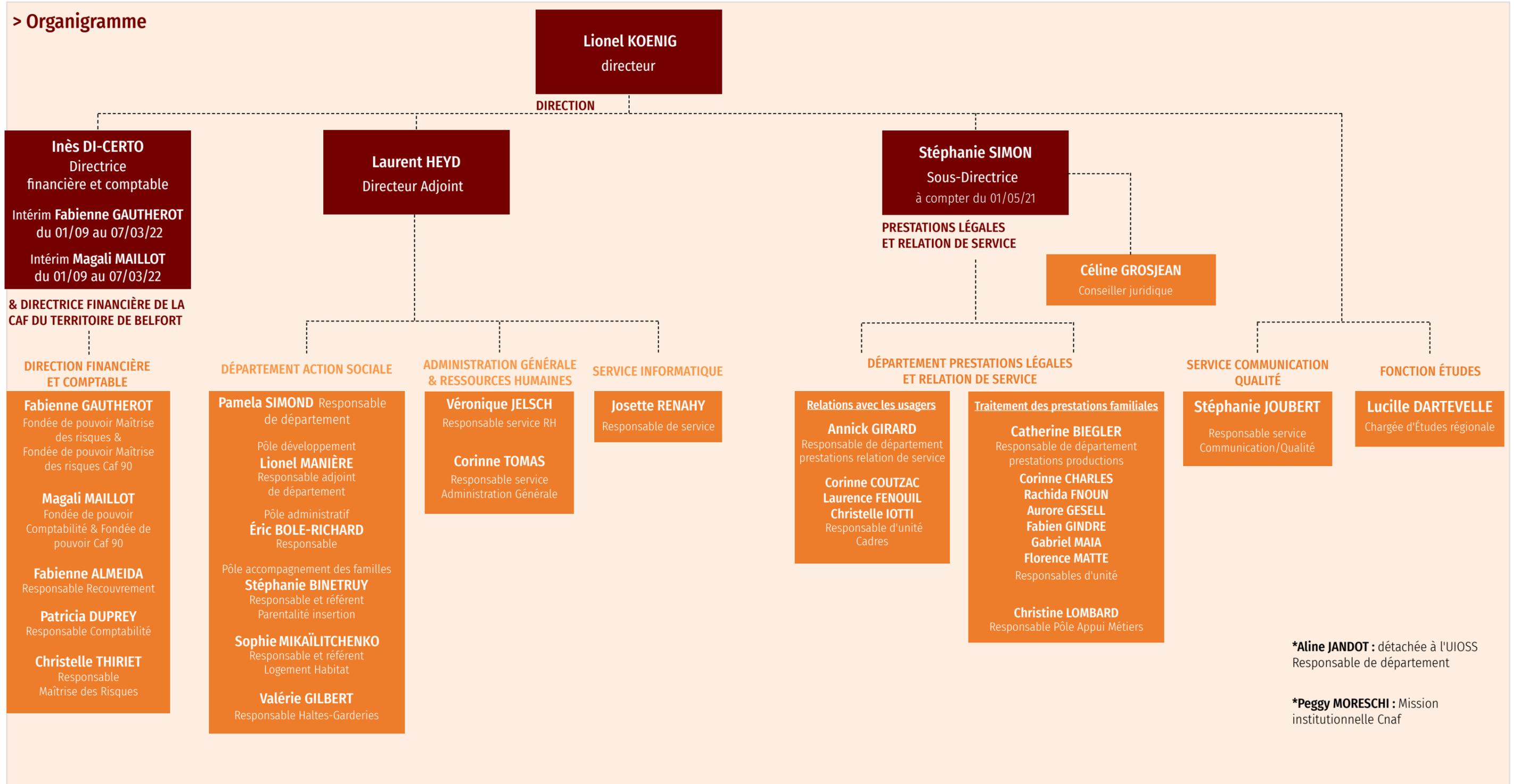


LA PRÉSIDENTENCE

De gauche à droite :

M. Jean-Yves TRON, 2^{ème} Vice-Président
M. Gilles ABRAM, 3^{ème} Vice-Président
Mme Caroline DEBOUVRY, Présidente
Mme Dominique AUBRY-FRELIN, 1^{ère} Vice-Présidente

> Organigramme



> Le Conseil d'Administration : sa composition

| Les administrateurs salariés | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|--|--|
| CGT | Patrick BAQUET Hervé ROBERT | Florian CHOLLEY Raphaël MARTINEZ |
| CGT - FO | Lionel CHATELAIN Jean-Yves TRON | Jean-Marie LANGLARD Rekkia MESSOUSSE |
| CFDT | Dominique AUBRY-FRELIN Séverine JEANNIN | Luis HONORIO Brigitte MARCHE |
| CFTC | Patrice JACQUEY | Abdelhakim ABBAD |
| CFE - CGC | Denise PAUL | Pascal LEMAIRE |
| Les administrateurs employeurs | | |
| MEDEF | Gérard CHARLES Edwige GARRESSUS Lionel PIERRE | Philippe NIVON Christophe VENAULT |
| CPME | Patrick DOUTTÉ-DERUE | |
| U2P | Laurent LARTOT | Xavier MARIE |
| Les travailleurs indépendants | | |
| CPME | Caroline DEBOUVRY | |
| U2P | | |
| UNAPL ET CNPL | Marcel BATY | |
| Les associations familiales | | |
| UDAF | Gilles ABRAM Daniel KENDÉ Marie-Hélène ROUSSEL Ilva SUGNY | Isabelle CABURET |
| Les personnes qualifiées | | |
| 4 SIÈGES | Françoise BEROT Jilali EL RHAZ Bernard TRIPONEY Claire VAPILLON | |
| Les représentants du personnel <small>ayant voix consultative</small> | | |
| EMPLOYÉS | Agnès TRÉVISAN (FO) | Céline FOLIN (CFDT) Rachel MULLER-LEROGNON (FO) |

> Le Conseil d'Administration de la Caf : exemple de démocratie sociale locale

Renouvelé le 26 janvier 2018, le Conseil d'Administration de la Caf demeure en 2020, composé de 23 administrateurs titulaires et 12 suppléants représentant les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, les associations familiales, ainsi que des personnes qualifiées désignées par le Préfet de Région de Bourgogne Franche-Comté. Le Conseil d'Administration détermine, dans le cadre de la

Convention d'ObjectifsetdeGestion(Cog)etdesorientations nationales d'Action sociale, la politique générale de l'organisme. Il vote les budgets de fonctionnement de la Caf et le budget d'Action Sociale dans le respect des enveloppes nationales. Il désigne en son sein des administrateurs appelés à siéger dans des commissions internes ou à représenter l'organisme dans des instances extérieures.



En 2021, le Conseil d'Administration a tenu quatre séances :

Conseil d'Administration du 19 mars :

- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020.
- À l'unanimité les membres du Conseil d'Administration valident la motion « Allocation décès d'enfant » et demande à ce que cette motion soit portée au niveau national par la présidente de la Conférence régional des Caf de Bourgogne-Franche-Comté (BFC).
- À l'unanimité les membres du Conseil d'Administration valident la motion « Réduction des effectifs salariés des Caf en 2021 et 2022 liés à la COG ».
- À la majorité, les membres du Conseil d'Administration approuvent le Budget Commun de Gestion 2021 initial.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent mandat à Monsieur Lionel KOENIG, Directeur, pour ouvrir des négociations et signer un avenant à l'accord local « Promotion de la diversité et de l'égalité des chances - Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes - Qualité de vie au travail, sur le télé-travail ».
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent la Présidente et le Directeur à solliciter la Cnaf en vue d'une dérogation à la règle d'écrêtement.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuvent le principe de verser en intégralité en subvention, l'aide prévue pour tout projet d'investissement présenté en 2021 ou 2022, par dérogation à la règle habituelle inscrite dans le RIAS.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident l'avis présenté par la Cofasco pour ces 7 dossiers :
 - création d'une micro-crèche à Roulans
 - création d'une micro-crèche à La Tour de Scay
 - création d'une micro-crèche « Les merveilles de l'enfance »

- achat d'un logiciel et de tablettes pour moderniser la gestion des ALSH
- création de locaux espace jeunes à Ecole-Valentin
- favoriser l'engagement des jeunes (CRIJ CIJ du Doubs)
- aide destinée au fonctionnement général de l'association Soli-Cités Aides de Montbéliard.

Conseil d'Administration du 25 juin :

- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident le PV du CA du 19 mars 2021.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident la Motion sur les impacts de la réduction des effectifs salaires des Caf en 2021 et 2022.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent mandat à Monsieur Lionel KOENIG, Directeur de la Caf du Doubs, pour négocier avec les syndicats la conclusion de trois accords locaux sur les thématiques suivantes :
 - le vote électronique pour les élections professionnelles
 - le protocole électoral pour le renouvellement des membres du CSE
 - le protocole électoral pour le renouvellement des représentants du personnel au Conseil d'administration.
- À l'unanimité, sur proposition du Directeur de la Caf, les membres du Conseil d'Administration approuvent les comptes de la Caf pour l'exercice 2020.
- À l'unanimité, sur proposition du Directeur de la Caf, les membres du Conseil d'Administration valident l'affectation du résultat SF 2020 au compte « Report à nouveau » (+ 46 806,20 €).

- À l'unanimité, sur proposition du Directeur de la Caf, les membres du Conseil d'Administration valident l'affectation du résultat FSL 2020 au compte « Report à nouveau » (+ 2124,99 €).
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident l'avis présenté par la COFASCO pour ces 18 dossiers :
 - ADIL « Fonctionnement général »
 - CIJ du Doubs CRIJC BFC « Subvention Exceptionnelle »
 - Orkestre Takajouer « Coordination »
 - Eliad Besançon « Dotation complémentaire »
 - Eliad Besançon « Versement part fonds locaux ADD »
 - Soli-Cités « Dotation complémentaire »
 - Soli-Cités « Versement part fonds locaux ADD »
 - UFCV Besançon « Plan de communication PRH du Doubs »
 - achat d'un mini bus pour les Familles rurales chateau des Farfadets
 - achat d'un écran numérique et sonorisation pour la Maison des Jeunes et de la culture du centre social de Sochaux
 - création d'un bâtiment périscolaire à Bouclans
 - réhabilitation du presbytère d'Arc sous Cicon en périscolaire
 - création d'une micro-crèche « La compagnie d'Arthur »
 - création d'une micro-crèche « Les p'tits poupons des Chérubin »
 - création d'une micro-crèche « Jours d'Eveil »
 - construction d'un bâtiment Pôle Enfance à Bonnetage
 - Réhabilitation du presbytère d'Arc sous Cicon en micro-crèche
 - création d'une micro-crèche « dessine-moi ton mouton »
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration désignent Madame Caroline DEBOUVRY en tant que titulaire pour représenter le Conseil d'Administration de la Caf au Centre social de Valentigney jusqu'à la fin du mandat.

Conseil d'Administration du 1^{er} octobre :

- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident le PV du CA du 25 juin 2021.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident et s'associent à la motion de la Conférence Régionale des Caf de Bourgogne Franche-Comté.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuvent la constitution d'un groupement de commande entre les six Caf de Bourgogne Franche-Comté (Côte d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire et Territoire de Belfort) en vue de la pérennisation du partenariat avec le secteur adapté au groupement de commande et désignent la Caf du Doubs comme Caf pivot.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident le budget rectificatif d' Action sociale 2021.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration accordent une remise de dette à hauteur de 40% du montant de l'indu notifié aux 37 Eaje recensés dans la note en annexe 16.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident les 10 dossiers présentés par la COFASCO :
 - aménagement d'une seconde micro-crèche à Chemaudin et Vaux
 - création d'un multi accueil de 24 places à Frasne
 - aménagement de locaux pour la création d'une MAM de 90 m² à Vaudoncourt
 - création d'une micro-crèche à Châtillon-le-Duc
 - extension du Multi-accueil « Les p'tites crapouilles » à le Russey
 - locaux périscolaires à Malbuisson
 - création d'un pôle éducatif avec locaux périscolaires à Brognard
 - achat de matériel informatique, mobilier, triporteur et véhicule pour le centre socio-culturel de Bavans
 - rénovation et aménagement du foyer Domon en périscolaire
 - rénovation EAJE Ville de Besançon
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident la note d'appel à projet 2022 pour les subventions et les prêts d'Action sociale.

Conseil d'Administration du 19 novembre :

- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident le PV du CA 1^{er} octobre 2021.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration votent pour la prolongation des décisions N° 44/2020 - 45/2020 - 46/2020 - 47/2020 du Conseil d'Administration du 27 novembre 2020 concernant la tenue de la Commission de recours amiable et de la Commission des pénalités avant le renouvellement du Conseil d'administration prévu fin janvier 2022.
- À la majorité, les membres du Conseil d'Administration approuvent le budget commun de gestion (BCG) rectificatif 2021.
- À la majorité, les membres du Conseil d'Administration valident le budget commun initial 2022.
- À la majorité, les membres du Conseil d'Administration valident la Motion concernant la répartition des 150 postes rendus par l'Etat à la Branche Famille.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident les six dossiers présentés par la COFASCO :
 - création de locaux périscolaires à Frasne
 - achat de véhicule et informatique pour Antenne Petite enfance de Franche-Comté
 - locaux périscolaires à Flangebouche
 - achat de deux minibus de huit places pour la Maison des jeunes et de la culture
 - création d'une micro-crèche « les Doubs Moments »
 - création d'un multi accueil dans le quartier de Viotte
 - création d'une micro-crèche

- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident le budget initial d'Action sociale 2022.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident la mise à jour du règlement intérieur d'Action sociale pour l'année 2022.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident les conventions territoriales globales pour la CC du Val Marnay en lien avec la Caf de Haute-Saône, la CC du Grand Pontarlier, la CC du Val de Morteau, la CC des Lacs et Montagne du Haut-Doubs et la CC Pays de Sancey-Belleherbe.
- À l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration renouvellent M. Abram (titulaire) ainsi que M. Chatelain et Mme Sugny (suppléants) en tant que représentants de la Caf à la CDAPH jusqu'à la fin du mandat.



> Les commissions

La Commission des affaires financières

Cette commission est chargée d'examiner les comptes de l'organisme à travers le rapport financier de la Directrice Financière et Comptable.

Commission des aides financières

TITULAIRES

Gilles ABRAM

Edwige GARRESSUS

Caroline DEBOUVRY

Claire VAPILLON

Brigitte MARCHE

Jean-Yves TRON

La Commission financière des aides sociales individuelles (Cofasi)

Cette commission est composée de 12 administrateurs, conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- Quatre représentants du collège « salariés » ,
- Quatre représentants du collège « non-salariés » ,
- Deux représentants de l'Udaf,
- Deux Personnes qualifiées.

La Cofasi se réunit une fois par mois et examine tous les dossiers d'aides individuelles liées :

- aux secours, dans le cadre des événements familiaux (séparation, départ ou arrivée d'un enfant, recomposition familiale, charge d'un jeune adulte)
- aux prêts d'honneur ;
- et aux recouvrements de créances.

La Commission des marchés

La commission des marchés doit être composée d'au moins quatre administrateurs titulaires et d'un même nombre d'administrateurs suppléants :

- Un représentant du collège « salariés »
- Un représentant du collège « non-salariés »
- Un représentant de l'Udaf
- Un représentant des Personnes Qualifiées

Les textes réglementent les acquisitions de biens ou de services par l'organisme afin que les entreprises aient connaissance des commandes publiques de façon transparente. Elles peuvent ainsi connaître les critères de sélections et les entreprises retenues. La commission des marchés doit être vigilante sur ces principes d'accès à la concurrence en supervisant l'ensemble des procédures d'appel d'offre.

La Commission financière des aides sociales collectives (Cofasco)

La Cofasco se réunit et examine les demandes d'aides collectives inférieures à 23 000 € et tous les agréments ouvrant droit à une prestation de service (centre social, FJT, relais petite enfance).

Cette commission est composée de 12 administrateurs, conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- Quatre représentants du collège « salariés » ,
- Quatre représentants du collège « non-salariés » ,
- Deux représentants de l'Udaf,
- Deux Personnes qualifiées.



| Cofasi | |
|---------------------------------|------------------------|
| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
| Denise PAUL (présidente) | Pascal LEMAIRE |
| Gérard CHARLES (vice président) | Lionel PIERRE |
| Patrice JACQUEY | Dominique AUBRY-FRELIN |
| Séverine JEANNIN | Abdelhakim ABBAD |
| Jean-Yves TRON | Hervé ROBERT |
| Patrick DOUTTÉ-DERUE | Caroline DEBOUVRY |
| Edwige GARRESSUS | Marcel BATY |
| Laurent LARTOT | Philippe NIVON |
| Gilles ABRAM | Marie-Hélène ROUSSEL |
| Daniel KENDÉ | Ilva SUGNY |
| Françoise BEROT | Bernard TRIPONEY |
| Jilali EL RHAZ | Claire VAPILLON |

| Commission des marchés | |
|------------------------|----------------------|
| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
| Patrice JACQUEY | Pascal LEMAIRE |
| Laurent LARTOT | Marcel BATY |
| Gille ABRAM | Marie-Hélène ROUSSEL |
| Françoise BEROT | Claire VAPILLON |

| Cofasco | |
|--------------------------------|----------------------|
| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
| Caroline DEBOUVRY (présidente) | Christophe VENAULT |
| Patrick BAQUET | Denise PAUL |
| Lionel CHATELAIN | Jean-Yves TRON |
| Dominique AUBRY-FRELIN | Luis HONORIO |
| Patrice JACQUEY | Abdelhakim ABBAD |
| Lionel PIERRE | Laurent LARTOT |
| Edwige GARRESSUS | Gérard CHARLES |
| Marcel BATY | Patrick DOUTTÉ-DERUE |
| Marie-Hélène ROUSSEL | Ilva SUGNY |
| Daniel KENDÉ | Gilles ABRAM |
| Claire VAPILLON | Françoise BEROT |
| Bernard TRIPONEY | Jilali EL RHAZ |



La Commission de recours amiable (Cra)

Elle est composée de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège «salariés», de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège «non-salariés» et d'un administrateur titulaire choisi parmi les «autres catégories d'administrateur». Il est prévu également un nombre identique d'administrateurs suppléants dans chacune des catégories.

Les membres sont désignés pour une période d'un an au sein du Conseil d'Administration.

Cette commission examine les contestations émises par les allocataires sur le fondement des textes applicables et étudie les demandes de remises de dettes en prenant en compte la précarité de la situation du débiteur.

| CRA | |
|-----------------|----------------------|
| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
| Marcel BATY | Patrick DOUTTÉ-DERUE |
| Lionel PIERRE | Laurent LARTOT |
| Patrice JACQUEY | Jean-Yves TRON |
| Patrick BAQUET | Denise PAUL |
| Françoise BEROT | Jilali EL RHAZ |

La Commission des pénalités

Elle est composée de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège «salariés» et de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège «non-salariés».

Il est prévu également un nombre identique d'administrateurs suppléants dans chacune des catégories. Les membres sont désignés pour une période d'un an au sein du Conseil d'Administration.

Cette commission est chargée de rendre un avis sur les pénalités.

La composition de ces deux commissions est la même concernant la représentation du collège «salariés» et du collège «non-salariés».

| La Commission des pénalités | |
|-----------------------------|----------------------|
| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
| Marcel BATY | Patrick DOUTTÉ-DERUE |
| Lionel PIERRE | Laurent LARTOT |
| Patrice JACQUEY | Jean-Yves TRON |
| Patrick BAQUET | Denise PAUL |

Bilan des commissions d'Action Sociale

Cofasi : 11 commissions, **496** dossiers présentés pour un montant accordé de **804 500 €** attribués.

Cofasco : 4 commissions

FONCTIONNEMENT

- Montant fonds nationaux fonctionnement (SDSF + FPT) : 639 899 € (147 dossiers)
- Montant REAAP, Fonds radicalisation et PAEJ : 181 461 € (64 dossiers - Fds PS gérés en SPC)
- Montant fonds locaux fonctionnement : 776 068 € (125 dossiers)

INVESTISSEMENT

- Montant fonds nationaux investissement :
 - Plan crèche 2 902 878 € (20 dossiers)
 - Fonds de rénovation 216 381 € (12 dossiers)
 - Fonds publics et territoire 50 400 € (9 dossiers)
- Montant fonds locaux investissement :
 - Subventions : 1 844 836 € (115 dossiers)

> Le développement durable, une démarche continue

Depuis 10 ans, la Caf du Doubs s'est pleinement impliquée dans la démarche de développement durable dans le cadre d'une démarche concertée avec la Cпам et l'Uioss.

Le Rapport d'activité spécifique «développement durable» pour 2021 retrace avec plus de détails les avancées.

A noter deux faits marquants, à savoir :

1. l'élaboration et la diffusion d'un plan de mobilité durable destinés aux usagers de nos accueils physiques des sites principaux Besançon et Montbéliard avec pour objectif de mieux leur faire connaître les alternatives au véhicule à moteur thermique,
2. l'acquisition par la Caf en fin d'année de quatre véhicules de service à moteur électrique avec installation d'équipement de recharge électrique en conséquence.

Les grands rendez-vous sur 2021 organisés par le groupe développement durable :



• Participation des agents de la Caf et de la Cпам du Doubs au Challenge inter-organismes pour le don de sang du 26 avril au 7 mai 2021

Cette année fut une année record pour le challenge inter-organismes organisé par les maisons du don de l'Etablissement Français du Sang. Sur deux semaines, 51 équipes, 459 donneurs dont 89 nouveaux ont été accueillis au total.

Nous avons constitué une équipe. Ce sont près de 40 donneurs qui se sont mobilisés sur les maisons du don de Belfort et de Besançon. Le groupe Développement Durable a terminé ce challenge en 5ème position.



• Semaine pour la Qualité de Vie au Travail du 14 au 18 juin 2021 : séance découverte Pilates.

Compte-tenu des mesures sanitaires en vigueur, le cours a été proposé en visio, sur Zoom par une coach sportive. 18 personnes se sont inscrites à la séance.



• Collecte des déchets sauvages

En juin 2021, une opération de collecte des déchets dans nos espaces collectifs a mobilisé 12 personnes à Besançon et 7 à Montbéliard.



• Semaine de la Mobilité, avec le challenge « Au boulot, on s'y rend autrement » du 13 septembre au 1er octobre 2021

Le groupe avait lancé un nouveau défi aux agents autour de la mobilité et de leur mode de déplacement.

L'idée était que les agents viennent au bureau autrement, soit en bus, train, tramway, covoiturage. Les agents venant comme d'habitude à pied, en trottinette ou en vélo comptabilisaient également leurs kilomètres.

Les trois sites étaient représentés. 28 personnes se sont inscrites. Ce sont plus de 2 800 kilomètres parcourus.

Toutes les catégories ont été concernées :

Bus : 7 agents

Covoiturage : 4 agents

Marche : 5 agents

Vélo : 8 agents

Trottinette : 2 agents

Train : 2 agents



• Semaine de la réduction des déchets du 20 au 28 novembre 2021 avec la collecte de jouets pour nos deux associations habituelles, les Restos du Cœur et le Secours Populaire

Comme tous les ans depuis plusieurs années, le groupe Développement Durable en appelle aux dons auprès des agents de l'Institution. Cette année encore, les agents ont répondu présents. Une belle collecte a été enregistrée et les deux associations ont encore une fois remercié chaleureusement les donateurs.



4. RENFORCER LES COOPÉRATIONS ENTRE LES ORGANISMES ET ENTRE LES BRANCHES

> Processus « Gérer la Dimension Internationale »

Pour mémoire, la Caf du Doubs est Caf appui des Cafs pivots (Annecy et Mulhouse) pour la gestion des dossiers frontaliers « règlements européens » et Allocation Différentielle. C'est une spécificité importante pour la Caf du Doubs, les dossiers des travailleurs frontaliers étant plus complexes en terme de législation.

A cet effet, notre caisse apporte sa contribution tant à l'harmonisation des pratiques qu'au maintien et à l'évolution du partenariat avec les caisses suisses : échanges d'information dématérialisés, réunions physiques de partenariat, etc.

Ainsi, une réunion à l'initiative de la Caisse d'Annecy a eu lieu en décembre 2021 afin de travailler conjointement sur les messages d'information des pages locales du caf.fr à destination des allocataires ou des caisses suisses.

Par ailleurs, l'accès à CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) a été ouvert à certaines caisses suisses sur le dernier trimestre 2021, ce qui permet la consultation en ligne des dossiers pour un traitement plus rapide.

Concernant le portail EESSI (Echanges électroniques de données de Sécurité Sociale), celui-ci n'a toujours pas été déployé au cours de l'année 2021, les caisses suisses souhaitant déroger à son utilisation. Une convention sera à signer avec les Caf pivots et les caisses suisses pour l'année 2022.

Enfin, une déclaration en ligne a été proposée aux allocataires « travailleurs frontaliers » remplaçant le contrôle papier adressé auparavant. En effet, chaque fin d'année et pour permettre de déterminer le pays compétent pour le versement des prestations, la Caf questionne ses allocataires sur la situation professionnelle du conjoint de la personne salariée en Suisse. Ainsi, ce sont 4 285 télédéclarations qui ont pu être réalisées en ligne.

> Coopération régionale pour le traitement des dossiers allocataires

Les dispositifs sur l'année 2021 :

- **Le Service Régional d'Appui à la Production (SRAP)** : ce dispositif d'entraide régional a été mis en œuvre en 2019. Pour l'année 2021, 4 085 dossiers pour 14 132 pièces de la Caf du Doubs ont été pris en charge par des gestionnaires conseils allocataires de la Caf de la Nièvre à hauteur de 141 jours homme.

- **La plateforme régionale Aide au Logement Etudiant (ALETU)** est un dispositif mutualisé de traitement des dossiers d'aide au logement étudiant. Six agents ont été accueillis à la Caf du Doubs de juillet à décembre 2021. Leur formation a été prise en charge par la Caf du Doubs. Cinq caisses ont pu bénéficier de ce dispositif : le Doubs, la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, l'Yonne et le Territoire de Belfort.

Au total, ce sont plus de 40 500 pièces qui ont été prises en charge dans ce cadre régional.

> Mutualisation des activités du service ADAPEI en groupement Bourgogne Franche-Comté

En 2021, certaines activités ont été mutualisées pour les Caf volontaires du groupement BFC (Belfort, Haute-Saône, Jura, Côte-d'Or et Saône-et-Loire). Elles ont été prises en charge par notre prestataire Adapéi et concernent :

- les dossiers à immatriculer non gérés par notre Caf pivot d'Auxerre : courriers dématérialisés non identifiés, certificats de mutations en arrivée, entraide en cas de retard. Pour l'année 2021, ce sont 116 589 bons de travail qui ont ainsi été traités.

- le pré-traitement des déclarations de grossesse (pour les Caf du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône 25,39,70 et démarrage pour la Caf de la Côte d'Or) : ce premier traitement consiste en l'appel des pièces manquantes essentielles au dossier afin d'en permettre un traitement dès leur réception : 3 847 déclarations de grossesse ont été prises en charge.

- le pré-traitement des attestations de loyer pour la recherche du bailleur ou la demande d'enregistrement du bailleur dans nos bases afin de pouvoir enregistrer la demande d'aide au logement ; opération démarrée en mai 2021 pour la Caf du Doubs. Cette opération a suivi pour les caisses du Jura, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort : 2 544 dossiers ont fait l'objet de ce premier traitement.

LEXIQUE

A

AAH : Allocation aux adultes handicapés

ADE : Allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant

ADI : Allocation différentielle internationale

ADMR : Aide à domicile en milieu rural

AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AF : Allocations familiales

AFAS : Aides financières d'action sociale

AGED : Allocation de garde d'enfant à domicile

AJPP : Allocation journalière de présence parentale

ALE : Allocation logement étudiant

ALEDD : Association pour les loisirs des enfants différents mais déterminés

ALF : Allocation de logement familial

ALS : Allocation de logement social

ALSH : Accueils de loisirs sans hébergement

APE : Allocation parentale d'éducation

APJE : Allocation pour jeune enfant

APL : Aide personnalisée au logement

ARIPA : Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

ARS : Agence régionale de santé

ARS : Allocation de rentrée scolaire

ASAP : (Loi) d'accélération et de simplification de l'action publique

ASF : Allocation de soutien familial

ASFR : Allocation de soutien familial recouvrable

ATL : Aide aux temps libres

AVF : Aide aux vacances familiales

AVIP : (crèches) à vocation d'insertion professionnelle

AVIPS : (crèches) à vocation d'insertion professionnelle et sociale

AVPF : Assurance vieillesse des parents au foyer

AVS : Aide aux vacances sociales

AVS : Animation de la vie sociale

B

BAFA : Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur

BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

BCG : Budget commun de gestion

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

C

CA : Conseil d'administration

CALP : Connexion à la personne

CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CC : Communauté de communes

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CDAP : Consultation des données allocataires par les partenaires

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CE : Contrat enfance

CEJ : Contrat enfance jeunesse

CEMEA : Centre d'entraînement de méthodes d'éducation active

CF : Complément familial

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CIJ : Centre d'information jeunesse

CLAP : Comité local d'aide aux projets

CLAS : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

CLCA : Complément de libre choix d'activité

CMG : Complément de mode de garde

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales

COFASI : Commission financière des aides sociales individuelles

COFASCO : Commission financière des aides sociales collectives

COG : Convention d'objectifs et de gestion

COPILAR : Connaître et piloter les pièces arrivées

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPE : Collectif petite enfance

CPOG : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion

CRA : Commission de recours amiable

CRIJ : Centre régional d'information jeunesse

CSE : Comité social et économique

CSU : Conseiller de service à l'utilisateur

CTG : Convention territoriale globale

D

DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DGFIF : Direction générale des finances publiques

DLA : Dispositif local d'accompagnement

DQI : Démarche qualité intégrée

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

E

EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant

EGOC : Entente du grand ouest et centre

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ETPMA : Équivalent temps plein en moyenne annuelle

EVS : Espace de vie sociale

F

FAAD : Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés

FASTT : Fonds d'action sociale du travail temporaire

FDC : Fonds départemental de compensation du handicap

FILCAF : Fonds d'intervention logements caf

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

FSL : Fonds de solidarité logement

G

GBM : Grand Besançon Métropole

GCA : Gestionnaire conseil allocataire

GED : Gestion électronique de documents

GRH : Gestion des ressources humaines

H

HLM : Habitation à loyer modéré

I

IRP : Instances représentatives du personnel

L

LAEP : Lieux d'accueil enfants-parents

LSF : Langue des signes françaises

M

MAM : Maison d'assistant(e)s maternel(le)s

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MDR : Maîtrise des risques

MFS : Maison france services

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MSAP : Maison de services au public

N

NIR : Numéro d'identification au répertoire (n° de sécurité sociale)

P

PAH : Prêt d'amélioration de l'habitat

PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant

PCA : Plan de continuité d'activité

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PDL : Plan de développement local

PEMM : Prêt d'équipement ménager et mobilier

PERL'S : Plan d'éco-responsabilité local et social

PMA : Pays de Montbéliard et agglomération

PMI : Protection maternelle et infantile

PPA : Prime d'activité

PRE : Prime de retour à l'emploi

PREPARE : Prestation partagée d'éducation de l'enfant

PRH : Pôle ressources handicap

PSEJ : Prestation de service enfance jeunesse

PSO : Prestation de service ordinaire

PSU : Prestation de service unique

Q

QSA : Qualité servie à l'allocataire

R

RAM : Relais assistants maternels

RDD : Rendez-vous des droits

RDDE : Rendez-vous des droits élargis

REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité

RIAS : Règlement intérieur d'action sociale

RLS : Réduction de loyer de solidarité

RPE : Relais petite enfance

RSA : revenu de solidarité active

S

SDAVS : Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

SDSF : Schéma départemental des services aux familles

SENACS : Système d'échanges national des centres sociaux

SNAP : Service national d'appui à la production

SRAP : Système régional d'appui à la production

T

TA : Tribunal administratif

TAP : Temps d'activités périscolaires

TASS : Tribunal des affaires de sécurité sociale

TGI : Tribunal de grande instance

U

UFCV : Union Française des centres de vacances

UIOSS : Union immobilière des organismes de sécurité sociale

V

VACAF : Contraction « vacances-caf » (centrale de réservation de séjours des caf)



Caf du Doubs - 3 rue Léon Blum 25216 Montbéliard